

Rapport Financier Semestriel 30 juin 2025

Median Technologies SA





MEDIAN TECHNOLOGIES - PRESENTATION DU GROUPE

Median Technologies est une Société Anonyme à conseil d'administration créée en 2002 et domiciliée en France. Notre Société se situe sur la technopole de Sophia-Antipolis dans les Alpes Maritimes où nous avons notre siège social. Ce site regroupe la grande majorité de nos équipes, dont l'intégralité des équipes de Recherche et Développement pour nos deux activités iCRO et eyonis®.

Notre Société possède également plusieurs filiales opérationnelles et commerciales :

- Median Technologies Inc. aux Etats-Unis,
- · Median eyonis Inc. Aux Etats-Unis et,
- Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd. en Chine.

La Société est cotée sur le marché Euronext GROWTH Paris depuis 2011.

(Code mnémonique: ALMDT - ISIN: FR0011049824).

Median est labellisée « Entreprise innovante » par BPI Financement.

ME	DIAN T	ECHNOLOGIES - PRESENTATION DU GROUPE	2 -
A.	PRESEI	NTATION GENERALE	4 -
В.	MEMB	RES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8 -
C.	HISTOI	RIQUE DES LEVEES DE FONDS DEPUIS L'INTRODUCTION EN BOURSE	10 -
D.	ACTIO	NNARIAT AU 30 JUIN 2025	11 -
ME	DIAN T	ECHNOLOGIES - ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES RESUMES	. - 12 -
A.	ETAT D	DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	13 -
В.	ETAT D	DU RESULTAT NET CONSOLIDE	14 -
C.	ETAT D	DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (OCI)	14 -
D.	ETAT D	DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	15 -
E.	TABLE	AU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	16 -
F.	NOTES	ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS	17 -
	NOTE 1	Présentation des événements majeurs	17 -
	NOTE 2	Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues	20 -
	NOTE 3	Immobilisations incorporelles	22 -
	NOTE 4	Immobilisations corporelles	22 -
	NOTE 5	Actifs financiers non courants	23 -
	NOTE 6	Créances clients	23 -
	NOTE 7	Actifs financiers courants	24 -



N	OTE 8	Autres actifs courants	- 24 -
N	OTE 9	Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 25 -
N	OTE 10	Instruments financiers par catégorie	- 26 -
N	OTE 11	Capitaux propres	27 -
N	OTE 12	Engagements envers le personnel	- 29 -
N	OTE 13	Provisions courantes et non courantes	- 30 -
N	OTE 14	Dettes financières	31 -
N	OTE 15	Instruments financiers	37 -
N	OTE 16	Impôts différés	- 39 -
N	OTE 17	Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	40 -
N	OTE 18	Passifs sur contrats	40 -
N	OTE 19	Chiffre d'affaires	41 -
N	OTE 20	Charges externes	42 -
N	OTE 21	Charges du personnel	43 -
N	OTE 22	Taxes	43 -
N	OTE 23	Paiements fondés sur des actions	43 -
N	OTE 24	Résultat financier	47 -
N	OTE 25	Impôt sur le résultat	47 -
N	OTE 26	Résultat par action	48 -
N	OTE 27	Engagements hors bilan et autres passifs éventuels	49 -
N	OTE 28	Opérations avec des parties liées	- 53 -
N	OTE 29	Dividendes	- 53 -
N	OTE 30	Événements postérieurs à la clôture	- 54 -
		ECHNOLOGIES - DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES !	59 -



A. PRESENTATION GENERALE

Transformer les images en informations décisionnelles pour proposer de meilleurs soins aux patients

Median Technologies contribue à vaincre le cancer en générant des informations cliniques décisionnelles à partir des images médicales des patients. Nous sommes une société innovante dans le domaine des technologies de la santé et sommes spécialistes de l'image médicale.

Nous déployons nos technologies propriétaires d'intelligence artificielle, de computer vision et de traitement du signal, pour développer des logiciels dispositifs médicaux permettant de révolutionner l'analyse des images médicales en routine radiologique d'une part, et pour exploiter de façon optimale les images dans les essais cliniques et les plans de développement de médicaments des acteurs de l'industrie pharmaceutique d'autre part.

Grâce à nos technologies, nous transformons les images médicales en informations décisionnelles pour mieux diagnostiquer, traiter et suivre les patients.

Nous sommes spécialisés dans le traitement des images en oncologie, une aire thérapeutique où l'imagerie est clé puisqu'elle intervient dans toutes les étapes de la prise en charge des patients et dans tous les cancers à tumeurs solides.

Nous nous positionnons sur deux segments d'activité, à savoir le développement des médicaments et les soins aux patients, sur lesquels nous apportons trois niveaux de valeur ajoutée :

- 1- Créer plus de valeurs pour les essais cliniques des sociétés biopharmaceutiques: en déployant nos technologies propriétaires d'analyse et de gestion des images médicales, nous extrayons des données sur l'efficacité des candidats médicaments en oncologie et rationalisons la gestion des images dans les essais cliniques grâce à un processus qualité intégré;
- 2- Plus de données décisionnelles basées sur l'Intelligence Artificielle pour de nouveaux médicaments en oncologie: nous travaillons en partenariat avec les laboratoires pharmaceutiques pour identifier des patients à un stade précoce afin de les inclure dans les essais cliniques, pour découvrir des biomarqueurs d'imagerie prédictifs et pour développer des tests compagnons, tout cela grâce aux technologies de l'IA;
- 3- Des diagnostics plus précoces et plus précis grâce à l'Intelligence Artificielle: nous développons des solutions non invasives de diagnostic précoce pour une utilisation en routine clinique, notamment dans le cadre de programmes de dépistage.

Aujourd'hui, nous sommes présents aux Etats-Unis, à ce jour le plus grand marché dans le domaine des essais cliniques et celui de la santé, en Europe et également en Chine, une région en pleine croissance sur le marché du développement clinique et de la santé.

Deux divisions pour adresser deux versants de l'innovation en santé : l'innovation thérapeutique et l'innovation dans le domaine des dispositifs médicaux

Notre société est structurée en deux divisions : **eyonis**® dont la vocation est de lancer sur le marché des logiciels dispositifs médicaux permettant de diagnostiquer plus tôt et plus précisément les patients à partir des images, et **iCRO** pour l'utilisation optimale des images dans les plans de développement de nouveaux médicaments et les essais cliniques de l'industrie pharmaceutique en oncologie.



eyonis

Avec eyonis®, notre intention est de changer le paradigme dans le diagnostic

par l'imagerie des cancers. Nous développons des logiciels dispositifs médicaux mettant à profit les technologies de l'Intelligence Artificielle et du Machine Learning pour aider les professionnels de santé à diagnostiquer les patients plus tôt et plus précisément à partir des images médicales. eyonis® cible aujourd'hui prioritairement deux pathologies mortelles très impactantes en termes de santé publique : le cancer du poumon et le cancer primaire du foie.



Lung Cancer

Le cancer du poumon est la première cause de mortalité par cancer au niveau mondial et a causé 1,8 millions de décès en 2020. En 2030, il est estimé que le cancer du poumon sera la cause de 2,4 millions de décès à travers le monde. Le taux de survie à 5 ans est de 18% et la détection précoce de ce cancer de mauvais prognostic est vitale - Source : Global Cancer Observatory https://gco.iarc.fr/



Liver Cancer

Le carcinome hépato-cellulaire (CHC) représente 90% des cancers primaires du foie. C'est la 3ème cause de mortalité par cancer au niveau mondial. Les décès par cancer primaire du foie croient au niveau mondial et devraient atteindre 1,1 million en 2030. Le taux de survie à 5 ans du cancer du foie est de 10% - Source: Global Cancer Observatory https://gco.iarc.fr/

Notre programme de développement le plus avancé à ce jour concerne le logiciel dispositif médical eyonis™ Lung Cancer Screening (LCS) CADe/CADx¹ pour le dépistage du cancer du poumon.

Depuis 2022, Median Technologies a communiqué les excellentes performances de sensibilité et de spécificité des algorithmes de détection et de caractérisation des nodules pulmonaires cancéreux.

En 2024, Median Technologies a communiqué qu'eyonis® LCS a atteint tous les critères d'évaluation primaire et secondaires dans l'étude REALITY, la première des deux études pivots requises pour l'obtention des autorisations de mise sur le marché aux Etats Unis et en Europe.

En mars 2025, la Société a communiqué que l'efficacité et l'innocuité d'eyonis® LCS avaient été confirmées dans RELIVE, la seconde des études cliniques. Median Technologies a procédé au dépôt des dossiers réglementaires pour l'obtention de l'autorisation 510(k) pour le marché américain et du marquage CE pour l'Europe. eyonis® LCS ouvre de nouvelles voies pour le diagnostic précoce du cancer du poumon ainsi que de nouvelles perspectives pour la mise en place de programmes de dépistage du cancer du poumon. eyonis® LCS représente également de nouveaux espoirs pour des millions de patients au regard du pronostic très défavorable du cancer du poumon diagnostiqué dans la majorité des cas à un stade avancé. La population concernée aux Etats Unis où le dépistage du cancer du poumon existe déjà depuis 2013, est de 14.5 millions de personnes (révision de l'USPSTF en 2021) et les nouvelles recommandations de l'American Cancer Society (ACS) en 2023 concerne une population de 19 millions de personnes). La population cible est en parallèle estimée à 22 millions de personnes en Europe, sur la base des mêmes critères d'éligibilité qu'aux Etats-Unis dans la révision de 2021.

Les programmes de développement concernant le cancer du foie, et les découvertes fortuites de cancers du poumon continuent également de progresser en parallèle.

¹ Un dispositif CADe radiologique est « destiné à identifier, marquer, mettre en évidence ou attirer l'attention sur des zones d'intérêt d'une image qui peuvent révéler des anomalies lors de l'interprétation par le clinicien ». Un dispositif CADx est « destiné à fournir des informations au-delà de l'identification d'anomalies, telles qu'une évaluation de la maladie » (Traduction source FDA).



iCRO fournit des services de gestion et d'analyse des images médicales dans les essais cliniques en oncologie. Nos clients sont les laboratoires pharmaceutiques ainsi que les sociétés de biotechnologie positionnées sur cette aire thérapeutique, aujourd'hui la plus importante en nombre d'essais cliniques conduits dans le monde et en investissements R&D de l'industrie biopharmaceutique. iCRO est une activité commerciale, qui génère l'intégralité du chiffre d'affaires de la Société. L'activité iCRO se structure autour de services pour la gestion du workflow des images des essais cliniques, et de l'utilisation de la plateforme propriétaire d'imagerie iSee®, pour la lecture et l'analyse de ces images.

Median Technologies fournit ses services d'imagerie, par l'intermédiaire de son siège social en France pour le marché européen, de sa filiale à Boston pour le marché américain, et de sa filiale à Shanghai pour le marché local chinois et de l'Asie de l'Est.

La société a déjà contracté avec 80+ acteurs de l'industrie pharmaceutique qui sont des laboratoires pharmaceutiques mondiaux ou des sociétés de biotechnologie. Nous travaillons également en partenariat avec des CRO mondiaux, et nos solutions et services d'imagerie complètent leur expertise traditionnelle en matière de gestion des essais cliniques.

Nous fournissons des services d'imagerie pour les essais en oncologie de la phase I à la phase III.

Au 30 juin 2025, Median avait participé à 306 essais cliniques, avec une part importante d'études de phase III (120) qui correspondent aux études menant aux autorisations de mise sur le marché des nouvelles molécules médicamenteuses.

Notre offre de services d'imagerie est construite autour de notre plateforme d'imagerie propriétaire iSee®.

- iSee® fournit une lecture experte des images de nos clients, en automatisant et en standardisant la détection des tumeurs cancéreuses solides, leur sélection et leur mesure et permet de suivre dans le temps la réponse du patient au traitement, qui est l'indicateur de l'efficacité des nouvelles molécules.
- iSee® mesure des biomarqueurs standards et avancés en utilisant divers critères d'imagerie, de RECIST 1.1 jusqu'à des critères plus spécifiques comme le volume lésionnel, mRECIST ou iRECIST.
- iSee® permet d'analyser les images pour le suivi de tout type de cancer à tumeurs solides.

Depuis mai 2022, Median a complété son offre de services iCRO par un ensemble de services intégrant l'utilisation de l'Intelligence Artificielle dans les plans de développement de médicaments en oncologie. Cette nouvelle offre, nommée **Imaging Lab**.

- Imaging Lab accompagne les mutations de l'industrie pharmaceutique, et concerne notamment le développement de thérapies ciblant des patients atteints de cancers en stade précoce, un changement de paradigme en cours dans cette industrie.
- Imaging Lab apporte de nouvelles réponses sur plusieurs axes clés pour le succès des essais cliniques et rend possible, grâce à l'IA, l'inclusion dans les essais de patients diagnostiqués à des stades précoces des maladies et la découverte de biomarqueurs prédictifs de la réponse aux candidats médicaments. Le but est d'optimiser le plan de développement clinique des nouvelles molécules, en facilitant notamment les décisions de Go/No-Go afin d'augmenter le taux de succès des essais cliniques. Ce taux est particulièrement faible en oncologie, générant un coût moyen de développement de 2,8 milliards de dollars pour la mise sur le marché d'une nouvelle molécule, contre en moyenne 1 milliard de dollars par nouvelle molécule mise sur le marché pour les autres aires thérapeutiques².

 $^{^{2}\,\}text{https://www.biopharmadive.com/news/new-drug-cost-research-development-market-jama-study/573381/2000}$



Des partenariats cliniques et technologiques impactants

Depuis la création de la société, nous avons construit des partenariats de confiance avec des centres médicaux de premier ordre dans le monde et des collaborations stratégiques avec des industries technologiques leaders dans leur domaine au niveau mondial.

Derrière notre technologie, nos équipes

En tant qu'individus et en tant qu'équipe, nous sommes animés par quatre valeurs d'entreprise qui nous sont essentielles :

- donner du sens à l'innovation en santé.
- placer les patients au cœur de notre raison d'être.
- aider nos clients à atteindre leurs objectifs.
- et promouvoir la qualité comme un élément impondérable dans notre savoir-faire et dans notre savoir-être.

Ces valeurs définissent qui nous sommes, ce que nous faisons, la manière dont nous le faisons, et ce à quoi nous aspirons.

Nous nous efforçons d'appliquer ces valeurs dans nos relations entre collaborateurs dans l'entreprise, dans nos relations avec nos clients et nos partenaires ; ces valeurs sont également clé pour conduire l'ensemble des projets sur lesquels nous travaillons.

Nous changeons la façon dont les images médicales sont utilisées dans les essais cliniques et dans le soin des patients, nous extrayons des images médicales des biomarqueurs digitaux avancés, avec une haute qualité de manière non-invasive, afin qu'ils deviennent le standard pour le développement de nouvelles thérapies, pour le diagnostic des maladies et le traitement des patients.

Dans notre travail au quotidien, il n'y a pas de plus grande satisfaction que de créer une différence qui permet d'aider à sauver ou à améliorer la vie de millions de patients.



B. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre conseil d'administration apporte une expertise clé dans les domaines cliniques, industriels, financiers et stratégiques. Il est présidé par Oran Muduroglu.

ORAN MUDUROGLU - Président



Oran Muduroglu est une personnalité reconnue des technologies de la santé. Au cours de sa carrière, il a élaboré avec succès des solutions améliorant la qualité et l'accès aux informations de santé. Oran a plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de la santé, en tant que CEO et membre du conseil d'administration de sociétés telles que Verily, Medicalis, Philips Medical Systems, Stentor. Il est diplômé en sciences de l'Ingénieur du King's College London.

FREDRIK BRAG - Directeur Général



Fredrik Brag a fondé la société en 2002 et a apporté une expertise dans le business development, l'organisation des levées de fonds et l'introduction en bourse des sociétés technologiques.

Il a préalablement occupé les fonctions de vice-président de HealthCenter/Focus Imaging, dans lequel il s'est constitué une expérience importante dans le domaine de l'imagerie médicale et des technologies de l'information. Il est diplômé de la Stockholm School of Economics.

OERN STUGE - Administrateur



Oern Stuge est président de la société Orsco Lifesciences AG. Il a participé au développement de sociétés dont 7 ont été vendues ou introduites en bourse avec succès. Auparavant, il a travaillé pendant 12 ans pour Medtronic, Inc., en tant que membre du comité exécutif et du comité opérationnel. Il a mené avec succès le repositionnement de l'activité Chirurgie Cardiaque de Medtronic au niveau mondial. Sous sa direction, Medtronic a fondé la division de Cardiopathie Structurelle et a lancé et commercialisé la première valve cardiaque percutanée au monde. Il est diplômé de l'université de Médecine d'Oslo et possède un MBA de l'IMD Business School de Lausanne.

KAPIL DHINGRA - Administrateur



Kapil Dhingra est à la tête de KAPital Consulting, et est également membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés dans le domaine des sciences de la vie, notamment Advanced Accelerator Applica-tions, Exosome Diagnostics Inc., Autolus, and Five Prime, Inc. Par le passé, il a siégé au conseil d'administration de sociétés telles que Biovex, Micromet, Algeta et YM Biosciences qui ont été par la suite acquises par de grands groupes pharmaceutiques. Il a également travaillé pendant plus de 25 ans dans le domaine de la recherche et du développement en oncologie, dont 9 ans chez Hoffman-La Roche où il a exercé plusieurs fonctions et a été en particulier Vice-Président, Directeur de la Stratégie et du Développement Clinique en Oncologie.



TIM HAINES - Administrateur



Tim Haines est associé gérant chez Abingworth et a plus de 30 ans d'expérience en management international dans de sociétés publiques et privées de l'industrie des sciences de la vie. Il est membre du Conseil d'Administration de plusieurs sociétés faisant partie du portefeuille d'Abingworth. Tim est titulaire d'un BSc de l'Université d'Exeter et d'un MBA de l'INSEAD.

BEN MACDONALD - Administrateur



Ben McDonald est co-fondateur, associé et directeur des investissements chez Aegis Group Partners, une société d'investissement dans les technologies de pointe. Il supervise les investissements d'Aegis Group Partners dans un ensemble de secteurs industriels notamment les secteurs de l'intelligence artificielle, du logiciel, de la biotechnologie, de l'informatique quantique, des biomatériaux et de la CleanTech. Ben McDonald est diplômé de l'Université de Cambridge (Master of Business Administration) et de l'Université de Western (Honours Business Administration Program).



C. HISTORIQUE DES LEVEES DE FONDS DEPUIS L'INTRODUCTION EN BOURSE

Date	Historique	Nombre d'actions	Capital Social (En €)	Levée de fonds (en €)
	Capital social avant la cotation	4 349 482	217 474 €	
2011	Augmentation de capital en numéraire (Suite à cette augmentation de capital, les titres de la Société ont été admis sur le marché NYSE Alternext à Paris selon le principe de la cotation directe avec un cours de référence de 8,05 € par action). Prise de participation dans la société par Canon Inc (15%). Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de BSPCE. Emission d'1 action de préférence de catégorie B.	1 468 336	73 417€	12 012 675€
2012	Deux fonds Communs de Placement pour l'innovation gérés par OTC Asset Management ont souscrit des actions nouvelles. Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de BSPCE.	84 500	4 225 €	821 200 €
2013	Six fonds Communs de Placement pour l'Innovation ont souscrit 132.132 actions nouvelles au prix de 10,60€ par action.	132 132	6 607 €	1 400 599 €
2014	Augmentation de capital en numéraire et conversion de deux comptes courants, par émission de 2.222.222 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 9€ par action, dont 0,05€ de nominal et 8,95€ de prime d'émission. Emission d'actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	2 226 642	111 332€	20 018 562 €
2015	Augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission de 1.650.000 actions pour un prix de souscription de 12€ chacune, dont 11,95€ de prime d'émission en date du 15 Juillet 2015; Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de BSPCE et de BSA. Emission d'actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	1 754 325	87 716€	20 667 944€
2016	Augmentation de capital en numéraire, par émission de 1.507.692 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 13€ par action, dont 0,05€ de nominal et 12,95€ de prime d'émission. Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de BSPCE et de BSA. Emission d'actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	1 635 363	81 768€	20 629 364€
2017	Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice, d'actions gratuites, de BSPCE et de BSA. Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	324 123	16 206 €	1 313 964€
2018	Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice d'actions gratuites.	152 522	7 626 €	- €
2020	Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de Stocks-Options.	11 000	550€	15 950€
2021	Augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission de 2.446.285 actions pour un prix de souscription de 11,50€ chacune, dont 11,45€ de prime d'émission en date du 29 mars 2021. Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice, de BSPCE, de Stock-Options, d'actions gratuites et de BSA.	3 355 024	167 751 €	34 827 677€
2022	Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de Stocks-Options et d'actions gratuites.	308 000	15 400 €	76 725€
2023	Augmentation de capital en Juillet 2023 avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un prix de souscription de 4,70€ chacune, dont 4,65€ de prime d'émission, par émission de 2380.668 actions ordinaires par voie de placement privé et 88.491 actions ordinaires nouvelles par voie d'offre au public, au profit d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid. Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice, de BSPCE, de Stock-Options, d'actions gratuites et de BSA.	2 603 159	130 158€	11 514 939 €
2024	Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de Stocks-Options et d'actions gratuites.	112 375	5 619€	7 250 €
2025	Emission d'actions ordinaires suite à l'exercice de Stocks-Options, d'actions gratuites, ainsi que d'obligations remboursables en actions.	976 298	48 815€	1 603 002 €
	Capital social au 30 juin 2025	19 493 281	974 664 €	

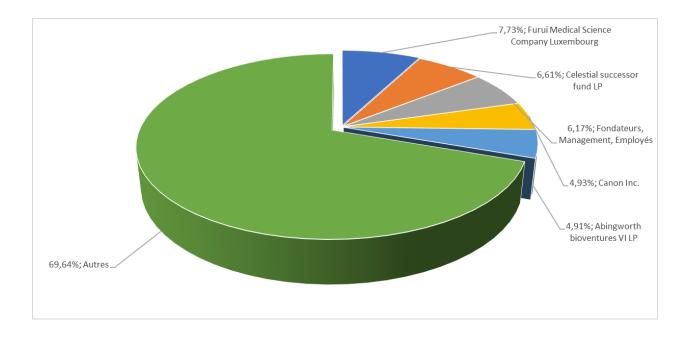


D. ACTIONNARIAT AU 30 JUIN 2025

Tableau Synthétique

Sociétés	%	Actions
Furui Medical Science Company Luxembourg	7,73%	1 507 692
Celestial successor fund LP	6,61%	1 288 958
Fondateurs, Management, Employés	6,17%	1 201 973
Canon Inc.	4,93%	961 826
Abingworth bioventures VI LP	4,91%	956 819
Autres	69,64%	13 576 013
Total au 30 Juin 2025	100,00%	19 493 281

Graphique





MEDIAN TECHNOLOGIES - ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES RESUMES

Les chiffres et les informations présentés sont basés sur les comptes consolidés du Groupe, établis de manière volontaire et en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

MEDIAN Technologies (« la Société ») est une société anonyme à conseil d'administration créée en 2002 et domiciliée en France.

Le siège social de la Société est sis Les Deux Arcs - 1800 route des Crêtes - 06560 Valbonne.

Les principaux domaines d'activité de la Société et de ses filiales (l'ensemble étant désigné comme « le Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale en oncologie. Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients atteints de cancers.

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris depuis 2011 (anciennement Alternext - Code mnémonique : ALMDT - ISIN : FR0011049824).

Les états financiers du Groupe au 30 juin 2025 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au regard des données et hypothèses listées en page 18, section d) Continuité de l'exploitation ; ainsi que les mesures mises en œuvre par la direction de l'entreprise.

- Le total des Actifs et Passifs de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élève à 19 508 k€.
- Le Résultat net consolidé de la période dégage une perte 9 207 k€.
- La période a une durée de 6 mois du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025.



A. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	3	1 894	2 027
Immobilisations corporelles	4	2 332	1 411
Actifs financiers non courants	5	411	413
Total des actifs non courants		4 638	3 851
Stocks		26	48
Créances clients et autres créances	6	5 306	7 462
Actifs financiers courants	7	77	151
Autres actifs courants	8	5 112	4 727
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	9	4 349	8 134
Total des actifs courants		14 871	20 521
TOTAL DES ACTIFS		19 508	24 372
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Capital	11	975	926
Primes liées au capital	11	100 141	97 630
Réserves consolidées		(132 164)	(107 295)
Ecart de Conversion		(140)	12
Résultat net	26	(9 207)	(25 240)
Total des Capitaux Propres		(40 395)	(33 967)
Dont part du Groupe		(40 395)	(33 967)
Engagement envers le personnel	12	1 018	1 004
Provisions non courantes	13	3	15
Dettes financières non courantes	14	16 735	12 963
Passif d'impôts différés	16	242	254
Total des Passifs non courants		17 998	14 236
Provisions courantes	13	-	-
Dettes financières courantes	14	22 292	20 454
Instruments financiers		1 482	3 803
Dettes fournisseurs et autes dettes courantes	17	10 797	9 705
Passifs sur contrats	18	7 334	10 142
Total des Passifs courants		41 905	44 103
TOTAL DES PASSIFS		19 508	24 372



B. ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE

Etat du résultat net consolidé - Période de 6 mois (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Chiffre d'affaires	19	11 297	10 936
Autres produits de l'activité		63	-
Produits des activités ordinaires		11 360	10 936
Achats consommés		310	560
Charges externes	20	(8 873)	(10 260)
Taxes		(328)	(220)
Charges de personnel	21	(10 721)	(13 391)
Dotat. nettes aux amortissements, dépréciations et provisions		(1 083)	(986)
Autres charges d'exploitation		(1)	1
Autres produits d'exploitation		64	66
Résultat Opérationnel		(9 273)	(13 295)
Coût de l'endettement financier net	24	(1 882)	(1 493)
Autres charges financières	24	(1 563)	(252)
Autres produits financiers	24	3 479	2 598
Résultat Financier Net		34	853
Charges d'impôt sur le résultat	25	32	(15)
RESULTAT NET	26	(9 207)	(12 457)
Résultat net part du Groupe		(9 207)	(12 457)
Résultat net part du groupe de base et dilué par actions	26	(0,47)	(0,68)

C. ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (OCI)

Eléements du résultat sur 6 mois (en milliers d'euros)	as 30/06/2025	30/06/2024
Résultat net	(9 207)	(12 457)
Activités à l'étranger - écart de conversion	(152)	13
Total des éléments recyclables	(152)	13
Pertes et gains actuariels sur les régimes à prestations définies	146	151
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	(37)	(38)
Total des éléments non recyclables	109	114
RESULTAT GLOBAL	(9 249)	(12 330)



D. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

			Primes liées au capital Réserves				Réserves co	Réserves consolidées				
Capitaux propres du Groupe (en milliers d'euros)	Note	Capital	Prime d'émission	BSA	Total primes liées au capital	Réserve d'actions propres	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Total réserves consolidés	Réserves de conversion - Autres éléments du résultat global	Résultat consolidé	Total
1/01/2024		920	97 266	328	97 595	(240)	(85 373)	(170)	(85 783)	(43)	(22 982)	(10 292)
Affectation du résultat N-1 Augmentation de capital Attribution de BSA Variation des écarts de conversion Variation des écarts actuariels nets des impôts différés Résultat de la période N Paiements en actions	11	1	(1)		- (1) - - -		(22 982) 741	114	(22 982) - - - 114 - 741	13	22 982 (12 457)	- - 13 114 (12 457) 741
Actions propres acquises et vendues Autres réserves Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission					- - -	(20)			(20) - -			(20)
30/06/2024		921	97 265	328	97 594	(260)	(107 614)	(57)	(107 930)	(30)	(12 457)	(21 902)
Affectation du résultat N-1 Augmentation de capital Attribution de BSA Variation des écarts de conversion Variation des écarts actuariels nets des impôts différés Résultat de la période N Paiements en actions Actions propres acquises et vendues Autres réserves Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission	11	5	2	33	- - - - - -	48	690	(101)	(101) - 690 48	42	(12 783)	40 - 42 (101) (12 783) 690 48
1/01/2025		926	97 268	361	97 629	(213)	(106 923)	(158)	(107 294)	12	(25 240)	(33 966)
Affectation du résultat N-1 Augmentation de capital Attribution de BSA Variation des écarts de conversion Variation des écarts actuariels nets des impôts différés Résultat de la période N Paiements en actions Actions propres acquises et vendues Autres réserves		49	2512		- 2 512 - - - - - -	(74)	(25 240) 334	109	(25 240) - - - 109 - 334 (74)	(152)	25 240 (9 207)	2 561 - (152) 109 (9 207) 334 (74)
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission 30/06/2025		975	99 780	361	100 141	(286)	(131 829)	(49)	(132 164)	(140)	(9 207)	- (40 395)
30/06/2023		9/5	99 /80	361	100 141	(286)	(131 829)	(49)	(132164)	(140)	(9207)	(40 395)



E. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

FLUX DE TRESORERIE	Notes	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
(en milliers d'euros)		(6 mois)	(12 mois)	(6 mois)
Résultat net	26	(9 207)	(25 240)	(12 457)
Dotations nettes aux Amortissements et provisions		1 277	2 017	1 127
Paiement fondé sur des actions	23	335	1 431	741
Plus et moins values de cession		(1)	-	
Coût de l'endettement financier net	16	1 882	3 480	1 493
Variation de la juste valeur des warrants	15	(2 321)	(980)	(2 359)
Autres variations sans incidence sur la trésorerie		(823)	240	92
Charges d'impôts de la période, y compris impôts différés	25	(32)	144	15
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		(8 890)	(18 909)	(11 348)
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité		1 305	1 084	1 058
Intérêts payés		(635)	(99)	(49)
Impôts payés		1 369	(25)	(571)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(6 851)	(17 949)	(10 909)
Incidence des variations de périmètre		-	-	-
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		(370)	(854)	(639)
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles		-	(227)	(22)
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-	-
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations financières		-	(86)	-
Encaissement sur cessions d'immobilisations financières		76	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(294)	(1 167)	(662)
Augmentation de capital ou apports	11	1 972	40	-
Frais sur augmentation de capital	11	-	-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(74)	27	-
Souscription d'emprunts	14	2 093	8 500	8 500
Frais d'émission d'emprunts	14	-	-	-
Remboursement d'emprunts	14	-	-	-
Remboursement de la dette liée aux droits d'utilisation des actifs loués	15	(483)	(901)	(480)
Flux net de trésorerie lié au financement		3 508	7 666	8 020
Incidence de la variation des taux de change		(148)	83	47
VARIATION DE LA TRESORERIE		(3 784)	(11 367)	(3 503)
Trésorerie à l'ouverture		8 128	19 495	19 495
Trésorerie à la clôture		4 344	8 128	15 992



F. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

NOTE 1 PRESENTATION DES EVENEMENTS MAJEURS

a) Activité iCRO

Les revenus générés par l'activité iCRO s'établissent à 5,3 m€ pour le second trimestre 2025. Au total, les revenus du premier semestre 2025 sont de 11,3 m€, en progression de 3,7% par rapport aux revenus générés sur la même période en 2024 (10,9 m€).

Au 30 juin 2025, le carnet de commandes de la Société s'établit à 71,3 m€, très fortement impacté par l'évolution défavorable du taux de change Euros-Dollars.

Tous les revenus de la Société sont générés par la division iCRO, qui fournit des services d'imagerie à l'industrie biopharmaceutique au niveau mondial. La division iCRO de Median Technologies est aujourd'hui le fournisseur privilégié de deux laboratoires pharmaceutiques du Top 3 mondial en oncologie, ayant les plus importants pipelines d'essais cliniques au monde dans cette aire thérapeutique.

En 2025, Median continue de se déployer sa stratégie basée sur 3 piliers pour générer la croissance de son activité iCRO :

- Devenir le fournisseur privilégié de services d'imagerie pour de nouveaux grands groupes pharmaceutiques.
- Renforcer ses partenariats avec des CRO mondiaux.
- Et poursuivre son expansion géographique sur des marchés à forte croissance pour les essais cliniques, notamment l'Asie de l'Est.

Median Technologies déploie cette stratégie en s'appuyant non seulement sur la fourniture de ses services centraux d'imagerie mais également sur Imaging Lab, une entité dédiée de la division iCRO, qui fournit aux sociétés biopharmaceutiques des outils de prise de décision basés sur l'IA.

Imaging Lab fournit des prestations à très forte valeur ajoutée par rapport à la concurrence et représente un puissant catalyseur permettant d'augmenter l'attractivité de l'ensemble des services d'imagerie de Median auprès des sociétés biopharmaceutiques.

b) Activité Eyonis

Au mois de mai 2025, la remise des dossiers réglementaires incluant les données de REALITY et de RELIVE a été effectuée en vue de l'autorisation 510(k) de la FDA préalable à la commercialisation aux Etats Unis et du marquage CE pour la commercialisation sur le territoire européen du logiciel dispositif medical : eyonis™ LCS (Lung Cancer Screening).

eyonis™ LCS (Lung Cancer Screening) est un logiciel dispositif médical d'aide à la détection et au diagnostic (CADe/ CADx) mettant à profit les technologies de l'intelligence artificielle (IA), notamment l'apprentissage automatique, ou machine learning, pour analyser les données d'imagerie générées par scanner à faible dose (Low dose Computed Tomography – LDCT) dans le diagnostic précoce du cancer du poumon, lorsque celui-ci peut encore être guéri chez la majorité des patients.



Depuis plus d'un an, eyonis™ LCS fait l'objet d'études pivots nécessaires à l'obtention des autorisations de mise sur le marché américain et le marché européen, qui ont toutes deux été finalisées avec succès :

- o **REALITY** (identifiant Clinicaltrials.gov: NCT06576232)
- o **RELIVE** (identifiant Clinicaltrials.gov: NCT06751576)

Ces études pivot étaient un prérequis aux soumissions réglementaires aux Etats-Unis et en Europe. Les études **RELIVE** et **REALITY** ont été réalisées à partir de données d'imagerie et cliniques enrichies collectées rétrospectivement auprès de patients de cinq grands centres et hôpitaux anticancéreux aux États-Unis et dans l'UE, ainsi que de deux fournisseurs de données américains.

La première étude pivot, **REALITY**, dont les résultats ont été communiqués en août 2024 a été réalisée sur une cohorte enrichie de données cliniques et d'imagerie rétrospectives de 1 147 patients. L'étude **REALITY** a évalué la capacité intrinsèque d'eyonis™ LCS à diagnostiquer les patients atteints d'un cancer par rapport aux patients non atteints d'un cancer (performances au niveau patient), ainsi qu'à mesurer les performances de détection, localisation et de caractérisation des nodules suspects par rapport aux nodules malins dans les images de scanner faible dose.

L'objectif de la seconde étude pivot, **RELIVE**, un essai «multi-reader multi-case (MRMC) » conduit sur une cohorte de 480 patients était de démontrer via un test de supériorité réalisé par 16 radiologues, qu'eyonis™ LCS peut améliorer la précision diagnostique des cliniciens dans l'analyse de scanners à faible dose de dépistage du cancer du poumon en aidant à la détection, à la localisation et à la caractérisation des nodules pulmonaires, en réduisant les faux positifs, et peut guider ces professionnels de santé dans le cadre des prises de décisions cliniques en évitant des actes de suivi non nécessaires. La cohorte **RELIVE** correspondait à une cohorte hautement enrichie. Les résultats définitifs de **RELIVE** ont été divulgués en mars 2025.

c) Trésorerie

Au 30 juin 2025, la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 4,3 m€, contre 8,1 m€ au 31 décembre 2024. La position de trésorerie a été renforcée au cours du 1er semestre 2025 par :

- L'encaissement de 4m€ suite au tirage de la première tranche du financement **IRIS**, constitué d'obligations remboursables en actions ordinaires pour un montant maximum de 10 m€ dont le contrat a été signé le 23 janvier 2025.
- L'accord conclue entre Median et la Banque Européenne d'Investissement pour étendre de six mois la maturité du prêt accordé en 2020 jusqu'en octobre 2025 pour la tranche A. Le montant s'élève à 20,4 m€ au 30 juin 2025.
- Le préfinancement des remboursements de créances du crédit d'impôt recherche 2024 sur le mois de mars 2025 pour un montant de 1,4 m€.
- Le décalage du paiement des bonus annuels 2024 de l'ensemble des salariés du Groupe du mois de janvier 2025 à fin octobre 2025, pour un montant de 2 m€.

d) Continuité d'Exploitation

La Société se concentre sur la vente de services aux laboratoires pharmaceutiques et sur l'invention et le développement de nouveaux dispositifs médicaux. La situation déficitaire de la Société au cours des exercices présentés n'est pas inhabituelle eu égard au stade de développement de son activité commerciale et de ses produits innovants.

La Société a réussi à financer ses activités jusqu'au 30 juin 2025 principalement au moyen de :



- Levées de fonds successives en capital.
- Marges générées par l'activité de vente de services.
- Remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat.
- Exercices de tranches de financement dans le cadre des accords signés auprès de la Banque Européenne d'Investissement (« BEI »)
- Emission d'un emprunt obligataire convertible en action.
- Au premier semestre 2025, émission d'obligations remboursables en actions ordinaires (ORA).

Au 30 juin 2025, le groupe avait besoin de financements additionnels afin d'assurer sa continuité d'exploitation.

Entre le 1er juillet 2025 et la date d'arrêté des comptes semestriels par le conseil d'administration, le groupe a mis en place plusieurs actions de financement / refinancement décrites ci-dessous.

- Une augmentation de capital sous forme d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) d'un montant brut total de 23,9 m€, prime d'émission incluse, dont 21,8 m€ en numéraire.
- L'exercice de la totalité des 14.424.541 BSA souscrits dans le cadre de l'Offre pourrait permettre de lever un montant supplémentaire de fonds propres de 51,7 m€. La date d'expiration des BSA est de 30 mois après la date d'émission soit le 5 février 2028. A la date d'arrêté des comptes semestriels par le conseil d'administration, 1.047.476 BSA ont été exercés pour un montant de 3,7 m€.
- La signature le 11 juillet 2025 d'une nouvelle ligne de financement auprès de la BEI pouvant aller jusqu'à 37,5 m€. A la date d'arrêté des comptes semestriels par le conseil d'administration, la première tranche de 19 m€ a été tirée et versée le 20/10/2025.

Au 30 septembre 2025, le niveau de trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève à 25,3 M€. Sur la base des seules ressources financières certaines dont il dispose à ce jour, le groupe Median Technologies estime pouvoir financer ses activités au-delà des 12 prochains mois, et ceci sans avoir recours à des financements additionnels.

Il est à rappeler qu'un certain nombre d'engagements ont également été pris par la Société dans le cadre de l'exécution des contrats de financement en cours au 30 juin 2025 (BEI et Celestial), et ce, jusqu'à la fin de ceux-ci. En cas de défaut ou d'inexécution, il peut être exigé (i) que l'emprunt BEI puisse faire l'objet d'un remboursement anticipé, ou (ii) que toutes les obligations convertibles en actions (contrat Celestial) soient immédiatement remboursées à leur valeur nominale actuelle majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé. Les principaux engagements sont les suivants :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3m€ sur le Groupe (Trésorerie consolidée).
- Ne procéder à aucune distribution de dividendes.
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels.

Ces Covenants ont été respectés au 30 juin 2025, et le management estime qu'ils le seront également au 31 décembre 2025.

Le nouvel emprunt souscrit avec la BEI le 11 juillet 2025, BEI-2 contient également des engagements dont les principaux sont expliqués en Note 30.

La tranche A de l'emprunt EIB-1 a été remboursé le 17 octobre 2025, pour un montant de 20,7 m€.

Sur la base des éléments ci-dessus, l'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration de Median Technologies.



NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, OPTIONS IFRS RETENUES

a) Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe au titre de la période de 6 mois close le 30 juin 2025 sont établis, de manière volontaire, en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu'approuvées par l'Union Européenne et ceci pour l'ensemble des périodes présentées. Les textes adoptés par l'Union Européenne sont publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne et peuvent être consultés sur EUR-Lex.

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatives en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Euro a été retenu comme monnaie de présentation du Groupe. Sauf indication contraire, les états financiers intermédiaires résumés sont présentés en milliers d'euros, toutes les valeurs étant arrondies aux milliers le plus proche. L'activité du Groupe par sa nature n'est pas soumise à un caractère saisonnier.

Ces états financiers consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration du 22 octobre 2025.

Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2025

• Amendement à IAS 1 - Absence de convertibilité.

L'adoption de ce nouvel amendement obligatoires listé ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe.

Textes applicables au 1er janvier 2025 mais non encore adoptés par l'Union Européenne

Aucun texte n'est applicable au 1er janvier 2025 mais non encore adopté par l'Union Européenne.

Textes applicables par anticipation et adoptés par l'Union Européenne

- Amendement à IFRS 7 et IFRS 9 Contrats d'achat d'énergie renouvelable ;
- Amendement à IFRS 7 et IFRS 8 Classification et évaluation des instruments financiers;
- Améliorations annuelles IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7.

La société n'a pas appliqué ces textes par anticipation.

b) <u>Utilisation de jugements et d'estimations</u>

Pour préparer les états financiers intermédiaires, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été effectués par le Groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers intermédiaires et les montants présentés au titre des produits et des charges. Les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les principales sources d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux ayant affecté les derniers états financiers consolidés clos le 31 décembre 2024.



c) Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société et de ses filiales, dans laquelle la Société exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le 16 janvier 2024, il a été procédé à la création d'une nouvelle société aux Etats-Unis, Median Eyonis Inc. Celle-ci est détenue à 100% par Median Technologies SA. Il n'y a eu aucune activité, ni opération sur la période.

Dénomination	Pays	Sège social	Numéro Siret	Méthode de Consolidation d	% de étention
MedianTechnologies SA (Mère)	France	France	44367630900042	Mère	Mère
Median Technologies Inc. (fille)	Etats-unis	Etats-unis		Intégration globale	100%
Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd. (fille)	Chine	Chine		Intégration globale	100%
Median Eyonis Inc. (fille)	Etats-unis	Etats-unis		Intégration globale	100%

Les filiales sont contrôlées et consolidées par intégration globale. Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables de ces filiales sont alignées sur celles du Groupe. Le Groupe n'a ni intérêts minoritaires ni participations dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

Dans la mesure où les filiales ont été créées par le Groupe, aucun goodwill n'a été comptabilisé depuis la création de ces sociétés.



NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortiss.	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortiss.	Net
		30/06/2025			31/12/2024	
Frais de recherche et dévelopement	3 150	(1 511)	1 638	2 848	(1 008)	1 840
Brevets, licences, marques	1 226	(1 226)	-	1 226	(1 226)	-
Autres immobilisations incorporelles				-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	256		256	187	-	187
Total	4 632	(2 737)	1 894	4 262	(2 235)	2 027

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de licences de logiciels acquis. Sur la période la société a immobilisé les coûts de développement de logiciels produits en interne.

Ces logiciels répondent aux critères édictés par la norme IAS38, et étaient sur la période close au 30 juin 2025 en phase de développement. Ces logiciels seront utilisés dans le cadre de l'activité iCRO. Un projet initié et comptabilisé à la clôture de l'exercice précédent en Immobilisations incorporelles en cours a été achevé au cours du 1er semestre à hauteur de 370 k€ et comptabilisé en frais de recherche et de développement.

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

Immobilisations incorporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortiss.	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortiss.	Net		
		30/06/2025			31/12/2024			
Solde à l'ouverture	4 262	(2 235)	2 027	3 220	(1 475)	1 745		
Acquisitions	370	_	370	1 041	-	1 041		
Cessions, mises au rebut			-	-	-	-		
Variation des dépréciations et amortissements		(503)	(503)	-	(759)	(759)		
Effets des variations de change			-	-	-	-		
Solde à la clôture	4 632	(2 738)	1 894	4 262	(2 235)	2 027		

Les acquisitions de l'exercice correspondent uniquement à des frais de recherche et de développement (terminés ou en cours).

NOTE 4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations Corporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortiss.	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortiss.	Net
		30/06/2025			31/12/2024	
Constructions, Agencements	169	(157)	12	169	(110)	59
Actifs lies au droit d'utilisation - Constructions- Agcts.	3 234	(1 723)	1 511	1 757	(1 565)	191
Autres immobilisations corporelles	2 331	(2 140)	192	2 377	(2 107)	271
Actifs lies au droit d'utilisation - Autres immo. Corp.	1 813	(1 195)	618	1 763	(874)	890
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			-	-	-	-
Total Total	7 547	(5 215)	2 332	6 067	(4 656)	1 411

Le droit d'utilisation de 3 234 k€ activé sur les locations immobilières concerne principalement les baux locatifs des locaux de Valbonne et de Shanghai.

Les actifs liés au droit d'utilisation des autres immobilisations corporelles s'élèvent en brut à 1 813 k€ et concernent principalement des installations techniques et du matériel de transport.



Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

Immobilisations Corporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortiss.	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortiss.	Net
		30/06/2025			31/12/2024	
Solde à l'ouverture	6 067	(4 656)	1 411	5 560	(3 650)	1 910
Acquisitions	1 574	-	1 574	717	-	717
Cessions, mises au rebut	(14)	14		(240)	240	1
Autres mouvements				-	-	-
Variation des dépréciations et amortissements		(632)	(632)	-	(1 228)	(1 228)
Effets des variations de change	(80)	59	(21)	29	(18)	12
Solde à la clôture	7 547	(5 215)	2 332	6 067	(4 656)	1 411

Les acquisitions concernent de nouveaux contrats de location de serveurs signés sur le premier semestre 2025 dans le cadre des projets de recherche d'Eyonis. Les cessions concernent la résiliation de contrats de location de véhicules.

NOTE 5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Actifs financiers non courants (En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Dépôts et cautionnements	77	77	-
Prêts	334	337	(2)
Total	411	413	(2)

Les actifs financiers non courants ont une échéance à plus de 5 ans.

NOTE 6 CREANCES CLIENTS

Créances clients et autres créances (En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Clients	5 452	7 641	(2 189)
Depreciations	(146)	(179)	34
Total	5 306	7 462	(2 156)

La juste valeur des créances clients et autres créances est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an.

La décomposition du solde client brut en euros et par devises, au 30 Juin 2025 est la suivante :

Créances clients en devises (En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Créances clients en EUR	1 062	766	296
Créances clients en USD	1 329	2 476	(1 146)
Créances clients en RMB	3 061	4 399	(1 339)
Total	5 452	7 641	(2 189)



Les créances clients sont stables sur la période. L'échéancier des créances clients se présente ainsi :

Créances clients et autres créances (En milliers d'euros)	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	plus de 60 jours
Clients	5 452	3 930	634	438	450
Depreciations	(146)				(146)
Total	5 306	3 930	634	438	304

NOTE 7 ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les actifs financiers courants sont les suivants :

Actifs financiers courants (En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Espèces mobilisées - contrat de liquidité	77	151	(74)
Depots et cautionnement		-	-
Total	77	151	(74)

En mai 2011, le Groupe a mis en place un contrat de liquidité avec un animateur agréé lors de son introduction en Bourse pour un montant maximum de 250 k€. Ce contrat permet la régulation du cours de Bourse. Ces espèces mobilisées sont immédiatement disponibles en cas de résiliation du contrat du prestataire. Ces espèces ont une échéance à 1 an au plus.

Au mois de décembre 2017, un apport complémentaire de 150 k€ a été réalisé, ce qui porte ainsi le montant total apporté dans le cadre du contrat de liquidité à 400 k€.

NOTE 8 AUTRES ACTIFS COURANTS

Autres actifs courants (En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Crédit d'impôt recherche	2 352	1 797	555
Charges constatées d'avance	991	1 024	(33)
Autres creances	1 769	1 906	(137)
Total	5 112	4 727	385

Les créances de crédit d'impôt recherche comptabilisées au 31 décembre 2024 s'élevaient à 1,8 m€. Une partie de cette créance a fait l'objet d'un préfinancement auprès d'un organisme bancaire pour 1,4 m€ sur le mois de mars 2025. Le reliquat du crédit d'impôt doit faire l'objet d'un remboursement sur le mois d'octobre 2025.

Le contrat de préfinancement du crédit d'impôt recherche précise que le risque de crédit reste porté par Médian. Cette disposition conduit à analyser le préfinancement comme une avance : le montant de préfinancement de 1,4 m€ a été constaté en dette financière courante et la créance de crédit d'impôt recherche a été maintenue à sa valeur avant préfinancement.



La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et cette créance fait l'objet d'un remboursement sur la période subséquente par l'administration fiscale.

Les charges constatées d'avance sont stables au 30 juin 2025 par rapport à la période précédente, et permettent de neutraliser l'impact sur le résultat des charges qui ont été comptabilisées au titre de la période mais qui concernent la période suivante (Loyers, licences, assurances, etc..). Les autres créances concernent principalement des créances de TVA.

NOTE 9 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture se décomposent comme suit au 30 Juin 2025 :

Trésorerie et équivalents (En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Dépôts bancaires à terme	-	-	-
Disponibilités	4 349	8 134	(3 785)
Total	4 349	8 134	(3 785)
Trésorerie et équivalents (En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation
EUR	1 411	2 431	(1 020)
USD	1 833	4 368	(2 534)
CNY	1 105	1 335	(230)
Total	4 349	8 134	(3 785)

Le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie s'établit de la façon suivante :

Trésorerie nette TFT (En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Trésorerie et équivalents trésorerie	4 349	8 134	(3 785)
Concours bancaires	(5)	(5)	0
Total	4 344	8 129	(3 785)



NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATEGORIE

a) Actif

Classe d'actifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Evalués au coût amorti	30/06/2025	Juste valeur
Actifs financiers non courants	-	411	411	
Créances clients et autres créances	-	5 306	5 306	
Actifs financiers courants	-	77	77	
Autres actifs courants (hors CCA)	-	4 121	4 121	
Trésorerie et équivalents	4 349	-	4 349	Niveau 1
Total	4 349	9 915	14 264	

Classe d'actifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Evalués au coût amorti	31/12/2024	Juste valeur
Actifs financiers non courants	-	413	413	
Créances clients et autres créances	-	7 462	7 462	
Actifs financiers courants	-	151	151	
Autres actifs courants (hors CCA)	-	3 703	3 703	
Trésorerie et équivalents	8 134	-	8 134	Niveau 1
Total	8 134	11 728	19 862	

b) Passif

Classe de passifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	30/06/2025	Juste valeur
Dettes financières non courantes	-	16 735	16 735	
Dettes financières courantes	-	22 292	22 292	
Instruments financiers courants	1 482	-	1 482	Niveau 3
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	-	10 797	10 797	
Passifs sur contrats courants	-	7 334	7 334	
Total	1 482	57 159	58 641	

Classe de passifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	31/12/2024 .	Juste valeur
Dettes financières non courantes	-	12 963	12 963	
Dettes financières courantes	-	20 454	20 454	
Instruments financiers courants	3 803	-	3 803	Niveau 3
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	-	9 705	9 705	
Passifs sur contrats courants	-	10 142	10 142	
Total	3 803	53 264	57 067	-

Les classes de passifs financiers de juste valeur de niveau 3 concernent uniquement les bons de souscriptions d'actions émis dans le cadre du contrat signé avec la Banque européenne d'investissement. (Voir note 15)



NOTE 11 CAPITAUX PROPRES

c) Capital et primes d'émission

Au 30 Juin 2025, le capital de la Société est composé de 19.493.281 actions réparties entre :

- 19.470.080 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale;
- 23.200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et ;
- 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur.

Les actions de préférence de <u>catégorie E</u> sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de <u>catégorie B</u> est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Capitaux propres (En milliers d'euros)	Valeur en capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions
Position au 31 décembre 2024	926	97 629	98 556	18 516 983
Exercice d'actions gratuites	2	(2)	-	31 625
Exercice de Stock Options	2	62	65	43 000
Commissions Contrat Iris	5	495	500	-
Exercice BSA Iris	40	1955	1 996	901 673
Position au 30 juin 2025	975	100 141	101 116	19 493 281

d) Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place à la suite de l'introduction en Bourse, la Société détient des actions d'autocontrôle et réalise des plus ou moins-values sur la cession et le rachat de ces actions. Ces actions, ainsi que l'effet de la plus et moins-value réalisée sur la cession et le rachat de ces actions propres, sont portées en diminution de réserves consolidées.

Au 30 Juin 2025, l'impact de l'annulation de 60.808 actions propres, en diminution des réserves consolidées, s'élève à un montant de − 74 k€. Le montant imputé en réserve d'actions propres tient compte de la valeur des actions propres ainsi que des gains ou pertes réalisés sur le mouvement de ces actions propres. Ces actions propres n'ont pas vocation à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'attribution d'actions gratuites et n'ont que pour objet la régulation du cours de Bourse dans le cadre du contrat de liquidité.



e) Options de souscriptions d'actions et attribution d'actions gratuites

Utilisant l'autorisation conférée par plusieurs assemblées générales, le conseil d'administration a émis les plans d'options ou actions gratuites présentés ci-dessous. L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note 23. Les instruments financiers concernés par le paiement fondé sur des actions sont les plans d'options et actions gratuites attribués aux salariés ou dirigeant de la société.

Date de l'assemblée Générale 1	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de tires attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31 décembre 2024	Nombre d'Instruments attribués sur 2025	Nombre d'instruments annulés / non souscrits sur 2025	Nombre d'instruments exercés sur 2025	Nombre d'instruments valides et non exercés au 30 juin 2025	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice	Augmentation de capital potentielle (nominal)
26/06/2019	500 000	27/06/2019	94 516	26/06/2026	84 516	-	-	-	84 516	84 516	1,50	4
26/06/2019		27/06/2019	257 500	26/06/2026	66 000	-	-	-	66 000	66 000	1,50	3
26/06/2019		27/06/2019	33 000	26/06/2026	13 000	-	-	13 000			1,50	-
26/06/2019		16/01/2020	60 000	15/01/2027	60 000	-	-	-	60 000	60 000	1,50	3
26/06/2019		16/01/2020	30 000	15/01/2027	30 000	-	-	30 000			1,50	-
14/06/2022	10 000	20/07/2022	10 000	20/07/2029	10 000	-	-	-	10 000	10 000	12,43	1
Total Stock Options	510 000		485 016		263 516	-	-	43 000	220 516	220 516		11
01/06/2021	260 000	21/10/2021	260 000		56 250	-	1 250	-	55 000	55 000	-	3
01/06/2021	30 000	21/10/2021	30 000		7 500	-	-	-	7 500	7 500	-	0
14/06/2022	39 000	20/07/2022	39 000		15 000	-	-	-	15 000	15 000	-	1
14/06/2022	54 000	20/07/2022	54 000		12 000	-	-	-	12 000	12 000	-	1
14/06/2022	20 000	20/07/2022	20 000		10 000	-	10 000	-			-	-
14/06/2022	60 000	18/10/2022	60 000		60 000	-	-	-	60 000	60 000	-	3
14/06/2022	54 500	02/03/2023	54 500		40 875	-	-	13 625	27 250	27 250	-	1
14/06/2022	23 500	02/03/2023	13 000		6 000	-	-	3 000	3 000	3 000	-	0
20/06/2023	30 000	27/10/2023	30 000		15 000	-	-	-	15 000	15 000	-	1
14/06/2022	139 000	17/07/2024	139 000		139 000	-	2 000	-	137 000	137 000	-	7
14/06/2022	35 000	17/07/2024	35 000		35 000	-	-	-	35 000	35 000	-	2
Total actions gratuites	745 000		734 500		396 625	-	13 250	16 625	366 750	366 750		18
28/05/2018	130 000	30/05/2018	120 000	30/05/2025	120 000	-	-	-	120 000	120 000	9,50	6
26/06/2019	800 000	17/04/2020	800 000	16/04/2035	800 000	-	-	-	800 000	800 000	8,34	40
09/12/2022	40 000	12/12/2022	40 000	12/12/2029	40 000	-	-	-	40 000	40 000	9,15	2
20/06/2023	300 000	15/12/2023	300 000		300 000	-	-	-	300 000	300 000	4,47	15
19/06/2024	70 000	17/07/2024	70 000	16/07/2031	70 000	-	-	-	70 000	70 000	2,95	4
Total BSA	1 340 000		1 330 000		1 330 000	-	-	-	1 330 000	1 330 000		67
Total	2 595 000		2 549 516		1 990 141		13 250	59 625	1 917 266	1 917 266		96
ND : Non determiné												



NOTE 12 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

a) Retraites à prestations définies

Les engagements envers le personnel sont exclusivement composés des avantages postérieurs à l'emploi. En France, la Société cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Cette obligation au titre du régime à prestations définies est provisionnée. La Société n'a pas d'actif de couverture des régimes à prestations définies.

Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêts sur les marchés au cours du premier semestre 2025, le Groupe a procédé à la mise à jour des hypothèses de taux pour le calcul de ses engagements de retraite. Cette mise à jour s'est traduite par une hausse du taux d'actualisation en cohérence avec la maturité moyenne des engagements de presque 20 ans et avec les hypothèses retenues lors des exercices précédents.

La réforme globale des retraites promulguée le 14 avril 2023 allongeant de 62 à 64 ans l'âge de départ à la retraite n'impacte pas le montant des engagements de retraites du Groupe au 30 Juin 2025. Les montants constatés au bilan au titre des engagements à prestations définies sont les suivants :

Engagements de retraite (En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Provisions pour engagement personnel	1 018	1 004	14
Total	1 018	1 004	14

Les variations de ces engagements sont les suivantes :

Engagements provisionnés (En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Provisions à l'ouverture	1 004	981
Coût des services	122	1
Coût d'intérêt	37	37
Charges de l'exercice	160	38
Prestations versées	-	-
Ecarts actuariels (gains) / pertes	(146)	(16)
Provisions à la clôture	1 018	1 004

Les principales hypothèses actuarielles retenues :

Indémnités de fin de carrière (Hypothèses)	30/06/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation	3,65%	3,65%
Taux de revalorisation salariale	3,50%	3,50%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-FM	INSEE T68-FM
Table de Hortalite	2020-2022	2020-2022
Ages de départ en retraite	66 ans et 2 mois pour les cadres et les employés	66 ans et 2 mois pour les cadres et les employés
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire



Comme le préconise la norme IAS 19, les taux de turnovers ont été recalculés en fin d'exercice 2024 et repris au 30 Juin 2025. Ils se présentent ainsi :

Taux de Turnover	30/06/2025	31/12/2024
Inférieur à 25 ans	7,00%	7,00%
Entre 25 et 29 ans	7,00%	7,00%
Entre 30 et 34 ans	4,50%	4,50%
Entre 35 et 39 ans	4,50%	4,50%
Entre 40 et 44 ans	3,50%	3,50%
Entre 45 et 49 ans	3,50%	3,50%
Entre 50 et 54 ans	0,00%	0,00%
55 ans et plus	0,00%	0,00%

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base des données provenant de statistiques publiées en France. Une analyse de sensibilité a été effectuée sur ce régime et sur l'hypothèse clé du taux d'actualisation. Une variation de ce taux appliquée à l'exercice considéré sur ce régime aurait, sur l'engagement brut du Groupe au titre du régime de retraite à prestations définies, l'impact suivant :

Sensibilité au taux d'actualisation (En milliers d'euros)	30/06/2025
Dette actuarielle à 3,15%	1 116
Dette actuarielle à 3,65%	1 018
Dette actuarielle à 4,15%	930
Durée estimée (années)	19

Il n'est pas prévu de versement de prestations au cours de l'année 2024. Aucun versement n'a été réalisé au titre des engagements envers le personnel sur le premier semestre 2025.

b) Retraites à cotisations définies

Aux Etats-Unis, la filiale MEDIAN Technologies Inc. contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre du 1^{er} semestre 2025 est non significatif.

En Chine, la filiale MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY contribue aussi à un régime de cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre du 1^{er} semestre 2025 est non significatif.

NOTE 13 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Au 30 Juin 2025, les provisions se décomposent comme suit :

Provisions (En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Provisions courant	es -	-	-
Provisions non courant	es 3	15	(13)
Total	3	15	(13)



Elles correspondent à des provisions pour charges relatives à des contributions sociales qui seront dues à raison des actions gratuites attribuées lors d'exercices précédents.

Provisions non courantes (En milliers d'euros)	31/12/2024	Dotations	Utilisations	Reprises	30/06/2025
Provision pour impôt - courant	15		(13)		3
Total	15		(13)	-	3

NOTE 14 DETTES FINANCIERES

Au 30 Juin 2025, les dettes financières se décomposent ainsi :

Dettes financières	20/06/2025	24/42/2024	Variation
(En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Dettes financières non courantes	16 735	12 963	3 772
Dettes financières courantes	22 292	20 454	1 839
Total	39 028	33 417	5 611
Passifs Financier non courants (En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Dette liée au droit d'utilisation des actifs	1 547	277	1 270
Emprunt BEI - Tranche A	-	-	-
Emprunt BEI - Tranche B	7 972	7 458	514
Intérêts courus sur emprunt BEI	439	841	(402)
Emprunt obligataire CSF	4 065	3 976	90
Intérêts courus sur emprunt CSF	869	412	457
Emprunt Iris	1 843	-	1 843
Total	16 735	12 963	3 772
Passifs Financier courants	30/06/2025	31/12/2024	Variation
(En milliers d'euros)			
Emprunt BEI - Tranche A	19 980	18 842	1 138
Intérêts courus sur emprunt BEI	248	799	(551)
Dette liée au droit d'utilisation des actifs	616	808	(192)
Préfinancement du CIR	1 444	-	1 444
Concours bancaires	5	5	(1)
Total	22 292	20 454	1 251



Rapprochement entre la variation du tableau de flux de trésorerie et celle de la situation financière :

Rapprochement TFT / état de situation financière (En milliers d'euros)	Instrument de dette
Variation des dettes financières	5 611
Souscription contrats de location	(1 574)
Trésorerie passive incluse en trésorerie TFT	(0)
Amortissement des frais de souscription des emprunts	(181)
Intérêts courus	(1 066)
JV du contrat Iris	250
Préfinancement du CIR	(1 444)
Ecarts de conversion	14
Total du TFT	1 610

a) Emprunt obligataire convertible conclu avec Celestial Successor Fund, L.P (CSF)

Il a été décidé en date du 12 juillet 2023, en agissant en vertu de la subdélégation consentie par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2023 et conformément à la délégation donnée par la 20ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 juin 2023, de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Date d'émission: 19/07/2023.
- Montant Emis: 10 m€.
- Prix d'émission et de remboursement : Au pair.
- Nominal: 100 k€.
- Nombre: 100.
- Echéance: 7 ans, soit à compter du 19 juillet 2023 jusqu'au 19 juillet 2030.
- Taux nominal annuel: 8.5% par an, capitalisable annuellement conformément aux termes et conditions et aux dispositions de l'article 1342-2 du Code civil. L'intérêt couru non encore capitalisé sera rajouté au montant du principal restant dû des Obligations en cas de conversion ou sera réglé en numéraire, en cas de remboursement à la date de maturité finale ou en cas de remboursement anticipé.
- Un prix de conversion des Obligations Convertibles fixé à 5,00 euros.
- L'emprunt CSF est subordonné, à l'emprunt BEI.

Postérieurement, à l'émission de l'emprunt obligataire, Median a constaté une différence d'interprétation avec CSF quant aux conditions d'application de certains engagements. Les parties ont signé le 11 avril 2024 un « Clarification Agreement » qui a modifié la formulation de certains « Termes & Conditions » de l'emprunt. Ce « Clarification Agreement » comprenait notamment une modification du prix de conversion qui a été définitivement fixé à 5 € (par rapport à un prix de 6,458 € lors de la signature), et de la 1ère date d'application du l'engagement relatif à la croissance du chiffre d'affaires iCro.

Traitement de cet emprunt convertible en normes IFRS

Les instruments composés ont à la fois une composante passif et une composante capitaux propres du point de vue de l'émetteur. Dans ce cas, IAS 32 exige que les composantes soient comptabilisées et présentées séparément selon leur substance sur la base des définitions du passif et des capitaux propres. La séparation est effectuée lors de l'émission et n'est pas révisée en fonction des changements ultérieurs des taux d'intérêt du marché, du cours des actions ou de tout autre événement modifiant la probabilité que l'option de



conversion soit exercée. Le paragraphe 28 d'IAS 32 impose de présenter séparément la composante passif et la composante capitaux propres dans l'état de la situation financière, comme suit :

- L'obligation de l'émetteur d'effectuer les paiements programmés des intérêts et du principal constitue un passif financier qui existe tant que l'instrument n'est pas converti. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur de la composante passif est la valeur actuelle du flux de trésorerie futurs déterminé contractuellement, actualisés au taux d'intérêt appliqué à ce moment-là par le marché à des instruments de statut de crédit comparable et fournissant sensiblement les mêmes flux de trésorerie aux mêmes conditions, mais sans option de conversion.
- L'instrument de capitaux propres est une option intégrée permettant de convertir le passif en capitaux propres de l'émetteur. Cette option a de la valeur lors de la comptabilisation initiale, même lorsqu'elle est hors de la monnaie. La valeur de l'instrument de capitaux propres est calculée par différence entre la contrepartie reçue de l'obligation convertible (10 000 k€) et la juste valeur de la composante de passif ci-avant (3 189 k€). Cette valeur initiale ne fait pas l'objet de réévaluations ultérieures.

Cet emprunt contient un instrument de capitaux propres et un instrument de dettes.

Sur la base de ce modèle, la valeur de l'instrument de capitaux propres est de 6 811 k€ et celle de l'instrument de dettes à 3 189 k€ lors de l'émission.

Les frais de souscription de 419 k€ ont été alloués au prorata du poids relatif de chaque instrument et conduit à une valeur initiale en date de souscription comme suit :

Emprunts CSF (En milliers d'euros)	Instrument de dettes	Instrument de capitaux propres
Emprunt total empruntCSF	10	000
Frais d'émission	(419)	
Emprunt net de frais	9581	
Emprunt CSF - Instruments de capitaux propres	3 189	6 811
Intérêts courus sur emprunt	869	
Frais d'émission d'emprunt	(134)	(286)
Capitalisation des intérêts courus	850	
Charge financière (Base TIE)	160	
Total	4 934	6 525

Le taux d'intérêt effectif (TIE) de 27,76% tient compte des frais d'émission de 134 k€. Le coût amorti de l'emprunt à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'établissait à 3 126 k€. La charge financière relative à cet emprunt comptabilisé lors de l'exercice 2024 et calculée sur la base de ce TIE s'élevait à 954 k€.

Les charges financières de la période s'établissent à 547 k€.

La juste valeur initiale de l'instrument de capitaux propres de 6 525 k€ au 31 décembre 2024 a été maintenue au 30 juin 2025.

Un certain nombre d'engagements ont également été pris par la société dans le cadre de l'exécution de ce contrat, et ce, jusqu' à la fin de celui-ci. En cas de défaut ou d'inexécution, il peut être exigé que toutes les obligations soient immédiatement converties en Actions au Prix de Conversion ou rachetés à leur valeur nominale actuelle majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé.



Les principaux engagements applicables sur la période sont les suivants :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3 m€ sur le Groupe (Trésorerie consolidé).
- Ne procéder à aucune distribution de dividendes.
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels, et ce, pour la première fois en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024 sur la base du chiffre d'affaires déclaré au 31 décembre 2023. Un avenant au contrat appelé « accord de clarification » a été signé avec CSF le 11 avril 2024 afin de préciser la première date d'application du covenant relatif au chiffre d'affaires ICro ci-dessus.

L'option de conversion régie par l'article 14 des termes et conditions du contrat d'émission donne au souscripteur des obligations le droit d'échanger à tout moment pendant la période d'exercice, soit à compter de la date d'émission et jusqu'à la date de maturité finale, un nombre fixe d'obligations contre un montant fixe de trésorerie sur la base d'un prix unitaire fixe de conversion de 6,458€ par action, sous réserve du maintien des droits du porteur. Par ailleurs, les clauses d'ajustement standards prévues à l'article 14.6 des termes et conditions au titre du ratio de conversion et du maintien des droits du porteur ne font pas obstacle au maintien de la fixité de l'échange "nombre fixe d'actions à livrer contre montant fixe de trésorerie à recevoir" prévue par IAS 32.16.b.

En conséquence des discussions entre les parties (Median et Celestial) sur la clarification du covenant de chiffre d'affaires, il a également été entendu de modifier le prix de conversion des obligations convertibles à un montant de 5€ par actions contre 6,458€ auparavant.

La modification du prix de conversion ne vise pas à forcer la conversion étant donné que l'option reste hors la monnaie même après le passage à un prix de 5€.

La modification du prix de conversion et des covenants sont les uniques changements réalisés et n'affectent pas les Cash Flows de la composante dette, les flux de trésorerie de la composante dette et sa maturité n'ont pas changé.

b) Emprunt auprès de la Banque Européenne d'investissement (BEI-1)

Le Groupe a souscrit le 18 décembre 2019 un accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'une durée de 3 ans, d'un montant de 35 m€ en trois tranches.

- La **tranche A** pour un montant de 15 m€ a été versée le 17 avril 2020.
- La **tranche B**, dont le montant pouvait aller jusqu'à 10m€, a été reçue le 4 janvier 2024. Les éléments contractuels relatifs au déblocage de cette tranche ont été signés par les parties prenantes le 19 décembre 2023.
- La tranche C pour un montant de 10 m€ est devenue caduque au 31 décembre 2022.

Un premier avenant avait été signé en fin d'année 2022 prorogeant la possibilité de tirage de la Tranche B, jusqu'en fin d'année 2023. La tranche C, n'est-elle plus déblocable. Le 17 octobre 2023, la Société a signé un nouvel avenant avec la BEI, reprenant l'ensemble des covenants établis dans le cadre de l'emprunt obligataire CSF (contrat subordonné) signé en juillet. Les principaux engagements applicables sur la période sont les suivants :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3 m€ sur le Groupe (Trésorerie consolidé);
- Ne procéder à aucune distribution de dividendes ;



 Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels, et ce, pour la première fois en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024 sur la base du chiffre d'affaires déclaré au 31 décembre 2023. Une confirmation écrite a été reçue de la BEI afin de clarifier la première date d'application du covenant relatif au chiffre d'affaires iCRO.

En date du 27 Janvier 2025, les deux contrats (Finance Contract et Subscription for Warrants in the Capital of Median Technologies SA) signés avec la BEI respectivement le 18 décembre 2019 et 1er avril 2020 ont fait l'objet d'un amendement sur les points suivants :

Contrat de financement

- La date de remboursement de la tranche A est décalée de 6 mois. La nouvelle date de remboursement est fixée au 17 octobre 2025 (versus le 17 avril 2025 initialement).
- Le Taux effectif Global de la tranche A est modifié pour s'établir à 6,04%.
- Le Taux effectif Global de la tranche B est modifié pour s'établir à 6,04%.
- La date d'expiration de la garantie est modifiée pour s'établir au 4 janvier 2030.

Bons de souscription d'actions BSA A

• Suite à l'extension de la maturité de la tranche A, le prix d'exercice des BSA de la tranche A est modifié pour s'établir à 6,25€ (versus 8,34€ initialement).

Une analyse a été menée afin de déterminer si les modifications induisent un changement dans les méthodes comptables appliquées avant la signature de ces avenants. Au terme des analyses quantitatives et qualitatives, il a été conclu que la modification des termes de la dette n'est pas substantielle et que la modification de la dette ne doit pas être comptabilisée comme une extinction de dette. Toutefois, le paragraphe IFRS 9.5.4.3 précise que :

- L'émetteur doit modifier la valeur comptable de l'ancienne dette afin que la nouvelle valeur représente la valeur actualisée des nouveaux cash flows sur la base du taux d'intérêt effectif de la dette d'origine. La différence est enregistrée en résultat (catch up).
- Les coûts encourus ou honoraires versés au titre de l'échange doivent ajuster la valeur comptable du passif modifié et être amortis sur la durée restante du passif modifié.

La valeur comptable de l'ancienne dette a été modifié afin que la nouvelle valeur représente la valeur actualisée des nouveaux cash flows sur la base du taux d'intérêt effectif de la dette d'origine (soit 19,58 M€ vs 19,75M€). Conformément aux textes, la variation de 0,17M€ a été comptabilisée en produits financiers sur la période. En contrepartie de la renégociation de la tranche A, Médian a consenti à réduire le prix d'exercice des BSA A, passant de 8,34€ à 6,25€. Cette modification se traduit par une baisse de la juste valeur des warrants associés à la tranche A.

Les warrants sont évalués à leur juste valeur au bilan et la variation de cette juste valeur est comptabilisée en résultat. L'impact de la baisse du prix d'exercice du BSA se traduit par une charge à comptabiliser en résultat financier. Dès lors, que le BSA est comptabilisé en JV par P&L, il a été décidé de comptabiliser l'impact de la renégociation dans la variation de juste valeur de la période.



Les principales caractéristiques de la tranche A sont les suivantes :

- Le prêt est consenti en euros pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 17/04/2025 prorogé aux termes de l'avenant du 27 janvier 2025 (cf ci-dessus) au 17 octobre 2025.
- La somme prêtée porte intérêt au taux fixe de 6%.
- Les intérêts sont calculés annuellement et sont capitalisés chaque année dans le montant du capital restant dû.
- L'emprunt est remboursable in-fine.
- En contrepartie du prêt consenti et du versement de la première tranche de 15 m€, il a été initialement consenti 800 000 BSA-BEI-A. Le montant de la juste valeur de l'emprunt à la date de tirage de la 1ère tranche, soit le 17 avril 2020, s'élevait à 1 040 k€ et a été constaté en diminution des dettes financières non courantes.

Ce contrat fait l'objet d'une note spécifique (Note 15).

<u>Clause de relution</u>: Le ratio d'échange BSA/action ordinaire, fixé à un pour un à la date de souscription, évolue en fonction des émissions réalisées au cours des exercices postérieurs à la date de souscription. Ce ratio s'établit à 1,285 à la clôture de l'exercice 2024 et à 1,355 au 30 juin 2025 compte tenu des émissions complémentaires sur la période.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) de 7,85 % tient compte des frais d'émission de 229 k€ ainsi que de la juste valeur, à la date de souscription, des warrants A de 1 040 k€. La charge financière relative à l'emprunt avec la BEI tranche A comptabilisée sur la période et calculée sur la base de ce TIE s'élève à 587 k€.

Les principales caractéristiques la tranche B sont les suivantes :

- Le prêt est consenti en euros pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 04/01/2029.
- La somme prêtée porte intérêt au taux fixe de 5% ainsi qu'un taux d'intérêt PIK de 5%.
- Les intérêts à taux fixes sont calculés annuellement et sont capitalisés chaque année dans le montant du capital restant dû.
- Les intérêts PIK sont quant à eux dus et payables chaque année.
- Le principal de l'emprunt est remboursable in-fine.
- En contrepartie du prêt consenti et du versement de la seconde tranche de 8,5 m€, il a été consenti 300 000 BSA-BEI-B, émis au bénéfice de la BEI en fin d'année 2023 (Voir Note 15).

Le taux d'intérêt effectif (TIE) de 13,66% tient compte de la juste valeur, à la date de souscription des warrants B de 1 193 k€ La charge financière relative à l'emprunt BEI tranche B comptabilisée sur la période et calculée sur la base de ce TIE s'élève à 537 k€.



NOTE 15 INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers		30/06/2025	31/12/2024	Variation
BSA-B	EI-A	1 138	2 886	(1 747)
BSA-B	EI-B	344	917	(574)
Total		1 482	3 803	(2 321)

À la date de clôture, la modification de la volatilité aurait les effets suivants sur la juste valeur des warrants, à condition que les autres données d'entrées restent constantes :

	BSA-	·BEI-A	BSA-	·BEI-B
	Prix d'exercice	Juste valeur	Prix d'exercice	Juste valeur
Volatilité à 79,61%	1,41	1 125	1,13	340
Volatilité à 80,41%	1,42	1 138	1,15	344
Volatilité à 81,21%	1,44	1 159	1,16	347

Des analyses ont été conduites par le Groupe qui a conclu que les warrants A et B sont des instruments dérivés sur actions propres qui ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres puisqu'ils peuvent être dénoués soit par la livraison d'un nombre variable d'actions soit par un montant variable de trésorerie. En conséquence, ils ne suivent pas la règle du fixe contre fixe et sont qualifiés d'instruments dérivés passifs entrant dans le champ d'application d'IFRS 9.

- Les warrants relatifs à la Tranche A ont été reconnus à leur juste valeur à la date de tirage (avril 2020) au passif du bilan des comptes consolidés du Groupe en minoration de l'emprunt de 15 m€ auquel ils se rattachent.
- Les warrants relatifs à la Tranche B ont été émis le 19 décembre 2023 et comptabilisés, le 4 janvier 2024 date à laquelle le tirage est intervenu, au passif du bilan en minoration de l'emprunt de 8,5 m€ auquel ils se rattachent.

Cette juste valeur initiale a été actualisée en contrepartie du résultat à la clôture de la période. Les warrants constituant une vente d'option (vente de call sur ses propres titres) non éligible comme instruments de couverture selon la norme IFRS 9, la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat.

Tranche A: Emprunt BEI - Warrant BSA-BEI-A

A la suite de la levée de la première tranche de l'emprunt BEI (cf note 14), le Groupe a conclu, le 17 avril 2020 avec la BEI, l'émission de Warrants A dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- 800 000 BSA-BEI-A.
- Ces warrants sont exerçables pendant 15 ans à compter de la date d'émission (i.e. de la date de décaissement des tranches A et B auxquelles ils sont adossés).
- Le prix de souscription est de 0,01€ par warrant.
- Chaque warrant donne droit à la souscription d'une action ordinaire (ajustement possible de ce ratio).

À la suite de la levée de fonds intervenue en mars 2021, le prix d'exercice des warrants a pu être déterminé. Celui-ci s'élève donc à 8,34 € pour les 800 000 warrants A.



Considérant que le prix d'exercice des warrants est fixe et que Median Technologies ne verse aucun dividende à ses actionnaires, la juste valeur des warrants, qualifiée de niveau 3, a été estimée sur la base d'une formule Black & Scholes, sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Un taux de dividende nul;
- Un taux sans risque fondé sur le taux à court terme de la zone euro (« ESTER »);
- La date de maturité des warrants A au 17/04/2035;
- Une volatilité attendue de l'action Median Technologies de 69% fondée sur l'observation de la volatilité historique de la société, la volatilité implicite n'étant pas observable pour Median Technologies;
- Le prix de l'action Median Technologies à la date de valorisation.

Le taux de conversion initial d'un warrant pour une action ordinaire a fait l'objet de modifications sur les exercices 2023 et 2024 afin de tenir compte des émissions dilutives et s'établit à 1,355 au 30 juin 2025 (soit un warrant pour 1,355 action ordinaire). Ce ratio s'applique uniquement à la tranche A.

Sur la base de la méthode décrite ci-dessus, la juste valeur initiale de 1 040 k€, comptabilisée en déduction de la tranche A de l'emprunt, a fait l'objet d'une réévaluation :

- A la clôture 2020 pour s'établir à 4 016 k€.
- A la clôture 2021 pour s'établir à 10 505 k€.
- A la clôture 2022 pour s'établir à 5 809 k€.
- A la clôture 2023 pour s'établir à 3 649 k€.
- A la clôture 2024 pour s'établir à 2 886 k€
- A la fin de la période au 30 Juin 2025 pour s'établir à 1 138 k€.

La variation de la juste valeur sur la période 2025 d'un montant de 1 747k€ et a été constatée en produit financier.

Tranche B: Emprunt BEI - Warrant BSA-BEI-B

L'émission des warrants B présentent les caractéristiques suivantes :

- 300 000 BSA-BEI-B.
- Ces warrants sont exerçables tous comme les warrants tranche A, jusqu'au 17 avril 2035.
- Le prix de souscription est de 0,01€ par warrant.
- Chaque warrant donne droit à la souscription d'une action ordinaire (ajustement possible de ce ratio).
- Le prix d'exercice des warrants est fixé à 4,465 € pour une action.

Sur la base de la méthode décrite ci-dessus, la juste valeur initiale de 1 193 k€, comptabilisée en déduction de la tranche B de l'emprunt, a fait l'objet d'une réévaluation :

- A la clôture 2023 pour s'établir à 1 134 k€.
- A la clôture 2024 pour s'établir à 917 k€.
- A la fin de la période au 30 Juin 2025 pour s'établir à 344 k€.

La variation de la juste valeur sur la période 2025 d'un montant de 574 k€ et a été constatée en produit financier.



NOTE 16 IMPOTS DIFFERES

Le passif net d'impôts différés s'analyse comme suit :

Origine des impôts différés (En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Charges temporaires non déductibles	-	-	-
Déficits fiscaux reportables (2)	756	756	0
Retraitements de consolidation	-	-	
. Retraites et pensions	254	251	3
. Provision intragroupe (1)	(1 262)	(1 262)	(1)
. Droits liés à l'utilisation des actifs	10	1	9
. Autres retraitements	_	-	
Total (3)	(242)	(254)	11

- (1) Un impôt différé passif a été constaté sur la provision comptabilisée dans les comptes sociaux de la Société et concerne les avances consenties par la Société à ses filiales. La provision sur ces avances a été déduite fiscalement dans les comptes. Ces avances s'élèvent à 5 050 k€ contre 5 048 k€ au 31 décembre 2024.
- (2) Un impôt différé actif sur déficits reportables de 756 k€ (756 k€ au 31 décembre 2024) a été constaté sur les impôts différés passifs en tenant compte toutefois de la législation fiscale française qui plafonne l'imputation des déficits reportables à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 m€.

Median Technologies investit depuis de nombreuses années dans des activités de Recherche et de Développement dans les domaines de l'imagerie médicale et cela de manière très importante. L'objectif est simple, permettre de faire évoluer la médecine de demain. Avec son projet Eyonis, le Groupe entend poursuivre ces prochaines années ses dépenses de manière conséquente. De ce fait, le Groupe, n'entend pas à ce jour pouvoir revenir à l'équilibre dans les prochaines années, et ce malgré les résultats très positifs désormais réalisés par son activité iCRO, et les services lors d'essais cliniques réalisés par de grands groupes pharmaceutiques.

Compte tenu de son historique de pertes récentes et en l'absence d'éléments probants justifiant l'utilisation des déficits fiscaux à court terme, le groupe n'a constaté aucun impôt différé supplémentaire au titre des pertes fiscales. Le solde de ces déficits fiscaux non activé s'élevait à 195 948 k€ au 31 décembre 2024 sur la société française.

(3) Les actifs et passifs d'impôts différés étant constatés sur la Société uniquement, les actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés.

Les variations d'impôts différés sont composées de la manière suivante :

Impôts différés passifs - net (En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Position à l'ouverture	(254)	(225)
Charge ou Produit d'impôt différé au résultat	48	(25)
Charge et Produit d'impôt différé dans les autres	les autres	(4)
éléments du résultat global	(37)	(4)
Position à la clôture	(242)	(254)



NOTE 17 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des passifs enregistrés au coût amorti. La répartition par nature est la suivante :

Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Dettes fournisseurs	3 176	3 159	17
Dettes fiscales	1 549	1 583	(35)
Dettes sociales	5 972	4 813	1 159
Dettes fournisseurs d'immobilisations	-	-	-
Autres dettes	100	150	(50)
Total	10 797	9 705	1 092

L'intégralité des dettes fournisseurs et les autres dettes ont une échéance à moins d'un an. Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et provisions pour congés.

NOTE 18 PASSIFS SUR CONTRATS

Au 30 Juin 2025, les passifs sur contrats se décomposent ainsi :

Passifs sur contrats (En milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Avances reçues des clients à plus d'un an	6 161	8 660	(2 499)
Passif de remboursements	1 173	1 482	(309)
Produits constatés d'avance	1	1	-
Total	7 334	10 142	(2 808)

Les passifs sur contrats correspondent principalement aux avances reçues des clients en début de contrat pour l'activité « Essais cliniques ». Ces avances s'imputent sur la facturation selon différentes modalités :

- Au même rythme que l'avancement des prestations effectuées et reconnues en chiffre d'affaires;
- A la fin du contrat, sur les dernières factures.

Ces avances sont théoriquement remboursables en cas de fin de contrat (fin de l'essai clinique, annulation). A noter qu'il est stipulé dans les contrats récents que les avances ne sont pas nécessairement intégralement restituées en cas d'annulation. Ces avances selon la norme iFRS 15, ne sont pas considérées comme une composante de financement significatif.

Au 30 juin 2025, un montant de 1 173 K€ concerne des contrats terminés, pour lesquels le remboursement n'a pas encore été effectué.



NOTE 19 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires			30/06/2025			30/06/2024	Variation
(En milliers d'euros)	France	Export	Total	France	Export	Total	variation
Prestations de Services	116	11 182	11 298	123	10 813	10 936	362
Total	116	11 182	11 298	123	10 813	10 936	362

Les zones géographiques sont réparties par destination. La répartition du chiffre d'affaires par pays :

Chiffre d'affaires par zone géographique (En milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Asie	4 198	4 319	(121)
USA/Canada	3 608	2 550	1 058
EMEA	3 492	4 067	(575)
Total	11 298	10 936	362

Le chiffre d'affaires du Groupe sur le 1er semestre 2025 s'élève à 11 298 k€, contre 10 936 k€ sur la période précédente, soit une hausse de 3,3%.

Même si le chiffre d'affaires, parait stable, on note tout de même une répartition par région qui a très nettement augmenté du côté USA/ Canada, et d'un autre côté une baisse significative sur la région EMEA.

L'activité Eyonis quant à elle n'a pas généré de revenu à ce jour.

Le Groupe est référencé auprès des plus grands groupes pharmaceutiques mondiaux et entend chaque jour élargir sa présence, et accroître son activité. Le Groupe ne se considère pas dépendant d'un laboratoire en particulier.

Les 5 premiers clients de Median ont représenté 47 % du chiffre d'affaires contre 44,3 % l'année précédente.

Chiffre d'affaires par Clients (En milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Client A - EMEA	1 330	571	758
Client B - USA/Canada	1 168	1 038	130
Client C - EMEA	1 127	2 290	(1 163)
Client D - Asie	1 106	514	593
Client E - EMEA	575	426	149
Autres - Toutes zones	5 993	6 097	(104)
Total	11 298	10 936	362



NOTE 20 CHARGES EXTERNES

Les charges externes s'élèvent au 30 juin 2025 à 8 873 k€ contre 10 260 k€ au 30 juin 2024. Cette variation de charges de 1387 k€ s'explique par l'effet combiné de :

Charges Externes (En milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Sous-traitance	4 096	4 203	(107)
Locations et Charges locatives	548	403	145
Entretien et réparation	127	107	21
Primes d'assurances	115	101	14
Services extérieurs divers	512	1 272	(759)
Intermédiaires et honoraires	1 767	1 946	(179)
Publicité	256	466	(210)
Transport	17	42	(25)
Déplacement, missions et réceptions	431	635	(204)
Frais postaux et télécommunications	73	98	(25)
Services bancaires	100	81	19
Autres services - divers	8	61	(53)
Autres charges d'exploitation	823	847	(24)
Total	8 873	10 260	(1 387)

- Les charges de sous-traitance (107k€), sont liées aux projets pharmaceutiques, et elles sont restées stables, par rapport à la période précédente. Les principaux couts sont :
 - Les couts de lectures réalisés par des radiologues indépendants au travers des logiciels informatiques créés par Median et dédiés aux essais cliniques (LMS & iSee).
 - o Les couts de serveurs mis à disposition dans le cadre de chaque projet clinique.
 - o Les couts de transferts des images depuis les hôpitaux et cliniques à travers le monde.
- Dans les locations et charges locatives +145 k€, l'on retrouve principalement les services dédiés à l'utilisation des serveurs informatiques pour les projets Eyonis.
- Les services extérieurs divers (759 k€) sont relatifs aux études et recherches menées pour le développement de nouveaux logiciels ainsi qu'aux études de marché relatives aux nouveaux produits potentiels et leur positionnement. Depuis la finalisation du produit eyonis™ LCS (Lung Cancer Screening), fin 2024, ces couts ont très fortement diminué.
- La diminution des honoraires (179 k€) s'explique principalement par la baisse des honoraires de recrutements, du fait de réduction d'effectifs sur la période, au contraire de 2024, et de l'impact des honoraires informatiques dédiés à la mise en place de l'ERP en 2024 et que l'on ne retrouve plus sur la période 2025.
- Dans un contexte de réduction des couts, le groupe s'est efforcé de limiter au maximum l'ensemble de ses couts (522 k€) que ce soit pour réduire drastiquement ses couts de marketing et communications, pour limiter le déplacement de ses salariés à travers le monde, ou réduire l'ensemble des autres dépenses qu'il jugeait nécessaire.
- Les autres charges d'exploitation correspondent aux licences pour différents logiciels utilisés au sein de la Société. La société entend renforcer sa sécurité informatique et répondre aux exigences de qualité les plus élevées (normes ISO 27001/HDS).



NOTE 21 CHARGES DU PERSONNEL

Le détail des charges du personnel s'analyse ainsi :

Charges de personnel (En milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Salaires	7 867	9 831	(1 963)
Charges sociales	2 946	3 495	(549)
Crédit Impôt recherche	(549)	(775)	226
Total 1	10 264	12 550	(2 287)
Paiements en actions (Note 23)	335	741	(406)
Avantage envers le personnel (Note 12)	122	100	22
Total 2	10 721	13 391	(2 670)
Effectif moyen	211	250	(39)

La masse salariale (Total 1) ainsi que les effectifs sont en diminution sur la période (18%) du fait de licenciements et départs non renouvelés intervenus sur le second semestre 2024 et le début d'année 2025. La société s'est efforcée depuis plus d'un an à réduire ses couts de structure, et d'optimiser au maximum ses ressources à travers le monde en fonction de ses besoins, et cela dans chacun des services du Groupe. Les paiements en actions concernent principalement les actions gratuites octroyées sur les années 2021 à 2024 aux salariés et dirigeants de la société.

Le crédit d'impôt recherche ainsi que le crédit impôt innovation correspondent à des subventions octroyées par l'Etat en fonction des charges engagées dans le cadre d'effort de recherches et de développement et d'innovations. Les charges engagées par le Groupe dans ce domaine et éligibles au crédit d'impôt recherche correspondent essentiellement à des charges du personnel, ce qui explique l'imputation du crédit d'impôt recherche sur les charges du personnel, la part relative aux autres dépenses a été imputée sur les classes concernées (charges externes, dotations aux amortissements). Les dépenses de recherche & développement éligibles au crédit d'impôt recherche et crédit impôt innovation s'établissent à 1 849 k€ sur le premier semestre 2025, contre 2 520 k€ sur le premier semestre 2024.

NOTE 22 TAXES

Le montant des taxes correspond :

- A des contributions assises sur les salaires pour un montant de 227 k€;
- A diverses taxes (retenues à la source, taxe foncière, taxes sur véhicules) pour 51 k€;
- A des frais de formation pour un montant de 3 k€.

NOTE 23 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les accords de paiements fondés sur des actions toujours en cours au 30 Juin 2025 sont les suivants :

- Les programmes de stock-options 2019, 2020 et 2022 (Note 11);
- Les programmes d'actions gratuites (Note 11);
- Les BSA BEI (Note 15) et BSA 2022 et 2024.

Ces accords sont tous réglés en instruments de capitaux propres du Groupe. La charge de l'exercice correspond principalement à la charge du programme d'actions gratuites comme décrit ci-dessous.



a) Programme de Stock-options

Les conseils d'administration en date des 27 juin 2019, 16 janvier 2020 et 20 juillet 2022 ont attribué respectivement 385 016, 90 000 et 10 000 stock-options dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre Valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
SO 2019 A	27/06/2019	Cadres supérieurs	94 516	84 516	0 année de service	7 ans
SO 2019 B	27/06/2019	Employés et Cadres supérieurs	257 500	66 000	4 années de service	7 ans
SO 2019 C	27/06/2019	Salariés	33 000	0	4 années de service	7 ans
Total des opt	ions		385 016	150 516		
N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre Valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
SO 2020-M	16/01/2020	Président du Conseil	60 000	60 000	0 année de service	7 ans
SO 2020-Z	16/01/2020	Cadres supérieurs	30 000	0	3 années de service	7 ans
Total des opt	ions		90 000	60 000		
N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre Valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
SO 2022-1	20/07/2022	Cadres supérieurs	10 000	0	Au 1er janvier 2023	7 ans
Total des opt	ions		10 000	0		

Il n'existe aucune charge reconnue sur la période au titre de ces plans de stock-options. Il est à noter que sur l'ensemble de ces plans, des conditions de présence au sein du Groupe sont requises à l'exercice des options.

b) Programme d'actions gratuites

Dans le cadre de ces programmes d'actions gratuites, aucune condition de performance personnelle n'est exigée.

Aux termes de la résolution n°22, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2021 a consenti au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, une délégation de compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites. Faisant usage de cette délégation, le Conseil d'Administration du 21 Octobre 2021 a fixé les modalités suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre valide d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options	Charge reconnue au 30 juin 2025 (en K€)
AGA 2021-1-a	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	65 000	0	1 année de service	2	0
AGA 2021-1-b	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	65 000		2 années de service	2	0
AGA 2021-1-c	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	65 000		3 années de service		0
AGA 2021-1-d	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	65 000	55 000	4 années de service	4	115
AGA 2021-3-a	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	10 000	0	2 années de service	2	0
AGA 2021-3-b	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	10 000	0	3 années de service	3	0
AGA 2021-3-c	21/10/2021	Employés et Cadres supérieurs	10 000	7 500	4 années de service	4	16
Total des options	•		290 000	62 500		•	131

La charge reconnue sur la période close le 30 juin 2025 s'élève à 131 k€ contre 563 k€ au 31 décembre 2024. Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des plans à partir du modèle d'évaluation des options (Black-Sholes) et en s'appuyant sur des données et hypothèses valables à ces mêmes dates.



	AGA 2021-1	AGA 2021-3
Cours de l'action à la date d'attribution	16,98	16,98
Taux de dividendes	0%	0%
Décote d'incessibilité	0%	0%
Juste valeur de l'option	16,98	16,98
Charge Reconnue au 30 juin 2025 (en K€)	115	16

Aux termes de la résolution n°19, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2022 a consenti au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, une délégation de compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites. Faisant usage de cette délégation, les Conseil d'Administration du 20 juillet 2022, du 18 octobre 2022, du 24 octobre 2022, du 2 mars 2023, du 27 octobre 2023 et du 19 juillet 2024 ont fixé les modalités suivantes :

N° d	e plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Nombre valide d'options	Conditions d'acquisition	Vie contractuelle des options	Charge reconnue au 30 Juin 2025 (en K€)
AGA 202	22-1-a	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	9 750		1 année de service		0
AGA 202	22-1-b	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	9 750		2 années de service		0
AGA 202	22-1-c	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	9 750	7 500	3 années de service		14
AGA 202	22-1-d	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	9 750	7 500	4 années de service		10
AGA 202	22-2-a	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	27 000	0	1 année de service	2	0
AGA 202	22-2-b	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	13 500	0	2 années de service	3	0
AGA 202	22-2-c	20/07/2022	Employés et Cadres supérieurs	13 500	12 000	3 années de service	4	18
AGA 20:	22-3-a	20/07/2022	Cadres supérieurs	10 000		2 années de service		0
AGA 202	22-3-b	20/07/2022	Cadres supérieurs	10 000		3 années de service		0
AGA 202	22-OM	18/10/2022	Président du Conseil	60 000	60 000	2 années de service	2	0
AGA 202	23-1-a	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	13 625		1 année de service		0
AGA 202	23-1-b	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	13 625		2 années de service		0
AGA 202	23-1-c	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	13 625	13 625	3 années de service		21
AGA 202	23-1-d	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	13 625	13 625	4 années de service		16
AGA 202	23-2-a	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	6 500	1 500	1 année de service	2	0
AGA 202	23-2-b	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	3 250	750	2 années de service	3	3
AGA 202	23-2-c	02/03/2023	Employés et Cadres supérieurs	3 250	750	3 années de service	4	2
AGA 20:	23-3-a	27/10/2023	Cadres supérieurs	15 000		2 années de service		0
AGA 202	23-3-b	27/10/2023	Cadres supérieurs	15 000	15 000	3 années de service		17
AGA 202	24-1-a	17/07/2024	Employés et Cadres supérieurs	34 750	34 250	1 année de service	2	37
AGA 202	24-1-b	17/07/2024	Employés et Cadres supérieurs	34 750	34 250	2 années de service	2	18
AGA 202	24-1-c	17/07/2024	Employés et Cadres supérieurs	34 750	34 250	3 années de service	3	12
AGA 202	24-1-d	17/07/2024	Employés et Cadres supérieurs	34 750	34 250	4 années de service	4	9
AGA 202	24-2-a	17/07/2024	Employés et Cadres supérieurs	17 500	17 500	2 années de service	2	19
AGA 202	24-2-b	17/07/2024	Employés et Cadres supérieurs	8 750	8 750	3 années de service		5
AGA 20:	24-2-c	17/07/2024	Employés et Cadres supérieurs	8 750	8 750	4 années de service		3
Total des o	ptions			444 500	304 250			204

La charge reconnue sur la période close le 30 juin 2025 s'élève à 204 k€ contre 746 k€ au 31 décembre 2024. Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des plans.

	AGA 2022-1	AGA 2022-2	AGA 2022-3
Cours de l'action à la date d'attribution	11,00	11,00	11,00
Taux de dividendes	0%	0%	0%
Décote d'incessibilité	0%	0%	0%
Juste valeur de l'option	11,00	11,00	11,00
Charge Reconnue au 30 juin 2025 (en K€)	24	18	-



	AGA 2023-1	AGA 2023-2	AGA 2023-3
Cours de l'action à la date d'attribution	8,06	8,06	4,62
Taux de dividendes	0%	0%	0%
Décote d'incessibilité	0%	0%	0%
Juste valeur de l'option	8,06	8,06	4,62
Charge Reconnue au 30 juin 2025 (en K€)	37	5	17

	AGA 2024-1	AGA 2024-2
Cours de l'action à la date d'attribution	2,14	2,14
Taux de dividendes	0%	0%
Décote d'incessibilité	0%	0%
Juste valeur de l'option	2,14	2,14
Charge Reconnue au 30 juin 2025 (en K€)	77	26

c) Bons de souscriptions d'actions

Date expiration	Date de souscription	A Historique	BSA
mai-25	mai-18	L'Assemblée Générale du 28 Mai 2018 a décidé l'émission de 130.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2018). 120.000 BSA-2018 ont été souscrits au prix de 1,51 €. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de juin 2018. Le prix unitaire d'exercice des BSA 2018 correspond à 110% de la moyenne des 20 jours de bourse qui précèdent la date d'émission des BSA, soit 9,5 € par action. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 30 mai 2025.	"BSA-2018"
avril-35	avril-20	Le conseil d'administration du 17 Avril 2020 a confirmé la souscription de l'intégralité des 800 000 BSA BEI-A pour un prix de souscription total de 8 k€, libéré par compensation avec la créance de même montant que la BEI détenait sur la société. Le conseil d'administration constate l'émission définitive des 800 000 BSA BEI-A au profit de la BEI. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions a été determiné lors de la levée de fonds du 25 mars 2021. Celuici est de 8,34€.	"BSA-BEI-A"
décembre-29	décembre-22	L'Assemblée Générale du 9 décembre 2022 a décidé l'émission de 40.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-" 2022). 40.000 BSA-2022 ont été souscrits au prix de 1,46 €. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de janvier 2023 Ces BSA ont une durée de vie expirant le 11 décembre 2029.	"BSA-2022"
avril-35	décembre-23	Le conseil d'administration du 15 Décembre 2023 a confirmé la souscription de l'intégralité des 300 000 BSA BEI-A pour un prix de souscription total de 3 k€, libéré par compensation avec la créance de même montant que la BEI détenait sur la société. Le conseil d'administration constate l'émission définitive des 300 000 BSA BEI-B au profit de la BEI. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions a été determiné confommément aux dispositions de la résolution n° 25 de l'AGE du 20 juin, 2023. Celui-ci est de 4,46€.	"BSA-BEI-B"
juillet-31	juillet-24	L'Assemblée Générale du 19 juin 2024 a décidé l'émission de 70.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2024). 70.000 BSA-2024 ont été souscrits au prix de 0,47 €. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois d'août 2024. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 16 juillet 2031.	"BSA-2024"



NOTE 24 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

Résultat financier net	30/06/2025	30/06/2024	Variation	
(En milliers d'euros)	30/00/2023	30/00/2024	variation	
Intérêts et charges financières assimilées	(1 882)	(1 493)	(389)	
Pertes des placements	-	-	<u>-</u>	
Coût de l'endettement financier net	(1 882)	(1 493)	(389)	
Pertes de change	(487)	(217)	(270)	
Variation de juste valeur des warrants	-	-	-	
Autres charges financières	(1 076)	(35)	(1 041)	
Autres charges financières	(1 563)	(252)	(1 311)	
Gains de change	674	223	451	
Variation de juste valeur des warrants	2 321	2 359	(38)	
Autres produits financiers	484	15	469	
Autres produits financiers	3 479	2 598	882	
Total	34	853	(818)	

Le résultat financier est en baisse sur la période et cela s'explique principalement par :

- L'augmentation de la charge d'intérêts. Un montant de 1 491 K€ est relatif aux emprunts :
 - o BEI Tranche A (587 k€).
 - o Tranche B (443 k€).
 - o Celestial (461 k€).

Les autres charges financières qui s'élèvent à 1 076 k \in , contre 35 k \in l'année précédente et correspondent à hauteur de 1 038 k \in aux impacts du contrat Iris pour ce qui est de la mise à la juste valeur de la conversion en capital sur la période (18 k \in) et de l'emprunt à la date de souscription (200 k \in) et de la comptabilisation des commissions de levée des fonds (820 k \in).

•

- Variation de la juste valeur des warrants BEI de 2 321 k€ décrite en Note 15 contre 2 359 k€ lors de la même période 2024.
- Les gains de change sont relatifs à la conversion des monnaies €/\$.

NOTE 25 IMPOT SUR LE RESULTAT

La charge d'impôt sur le résultat se décompose ainsi :

Charge d'impôt sur le résultat (En milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Impôt exigible - France	-	-	-
Impôt exigible - Etranger	(16)	(31)	15
Impôt différé net	48	17	32
Total	32	(15)	47



NOTE 26 RESULTAT PAR ACTION

Le nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat par action est égal au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice duquel sont déduites les actions détenues en autocontrôle.

Résultat net par actions	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Résultat net (En milliers d'euros)	(9 207)	(12 457)	3 250
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	19 470 080	18 395 032	1 075 048
Titres d'autocontrôle	(60 808)	(36 135)	(24 673)
Total actions - droits de votes	19 409 272	18 358 897	1 050 375
Résultat net par actions ordinaires (en euros) - droits de votes	(0,47)	(0,68)	0,20
Nombre d'actions potentielles	21 326 538	20 249 989	1 076 549

A noter que le résultat net par action indiqué au compte de résultat consolidé (0.47) correspond au résultat net consolidé sur le nombre d'actions composant le capital social de la société au 30 juin 2025.

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en note 11. Au cours de périodes présentées, les instruments donnant droit au capital de façon différée (AGA, BSA, Options..) sont considérés comme antidilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.



NOTE 27 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES PASSIFS EVENTUELS

a) Signature du contrat de prêt auprès de la banque Européenne d'investissement (BEI) (Notes 14 et 15)

Le 18 décembre 2019, Median Technologies et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont signé un contrat de financement d'un montant de 35 m€, soutenu par le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (EFSI) ou « Plan Juncker ».

Ce financement, divisé en trois tranches, doit permettre à Median Technologies de renforcer et d'accélérer le programme d'investissement pour sa plateforme d'imagerie phénomique Eyonis sur les prochaines années.

- La **tranche A** pour un montant de 15 m€ a été débloquée le 17 avril 2020.
- La **tranche B** pour un montant de 10 m€, a été signée le 22 décembre 2023, et les sommes ont été débloquées le 04 janvier 2024 pour un montant de 8,5 m€.
- La tranche C pour un montant de 10 m€ est devenue caduque au 31 décembre 2022.

Median Technologies a obtenu le versement de la première tranche le 17 avril 2020. Le contrat avait été conclu pour une durée de 3 ans.

Le 28 décembre 2022, le contrat arrivant à maturité, un avenant a été signé et prévoit principalement :

- L'extension d'un an du contrat pour la partie concernant la libération de la seconde tranche de 10 m€ et ce, sous réserve de la réalisation de certaines conditions préalables à redéfinir en début d'année 2023.
- L'extension de la période d'un an relative à la période d'investissement sur le projet Eyonis (fin d'année 2024): Le financement obtenu auprès de la banque européenne d'investissement a été alloué dans le cadre de l'opération de recherche et de développement du projet Eyonis. La totalité du financement accordé devrait représenter au maximum 50% du total des coûts investis par la société dans le cadre de ce projet au 31 décembre 2024. Dans le cas où le financement viendrait à dépasser 50% de ces sommes, la banque pourrait demander le remboursement immédiat des montants excédentaires. La société ne produit pas de guidance mais nous attirons l'attention du lecteur sur ce covenant. Compte tenu des projections actuelles, son atteinte n'est pas assurée d'être respectée au 31 décembre 2024. La Direction de la société compte négocier un waiver si ce covenant n'est pas atteint.
- Qualification de la société Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd comme filiale matérielle et mise en garantie des sommes versées par Median CN à Median SA, en cas de non-respect des modalités de remboursement contractuel.



b) Emission d'obligations convertibles à taux fixe et avec un prix de conversion de 6,458€ pour un montant de 10 m€ souscrite par Celestial Successor Fund, LP « CSF » (Note 14)

Il a été décidé en date du 12 juillet 2023, en agissant en vertu de la subdélégation consentie par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2023 et conformément à la délégation donnée par la 20ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 juin 2023, de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Date d'émission: 19/07/2023.

Montant Emis: 10 m€.

• Prix d'émission et de remboursement : Au pair.

• Nominal: 100 000 €.

Nombre: 100.

• Echéance: 7 ans, soit à compter du 19 juillet 2023 jusqu'au 19 juillet 2030.

- Taux nominal annuel: 8.5% par an, capitalisable annuellement conformément aux termes et conditions et aux dispositions de l'article 1342-2 du Code civil. L'intérêt couru non encore capitalisé sera rajouté au montant du principal restant dû des Obligations en cas de conversion ou sera réglé en numéraire, en cas de remboursement à la date de maturité finale ou en cas de remboursement anticipé.
- Un prix de conversion des Obligations Convertibles fixé à 6,458 euros. Sur 2024, Les parties ont convenu de modifier le prix de conversion des obligations, et celui-ci est désormais fixé à 5€ par actions.
- L'emprunt CSF est subordonné, à l'emprunt BEI.

Un certain nombre d'engagements ont également été pris par la société dans le cadre de l'exécution de ce contrat, et ce, jusqu' à la fin de celui-ci.

En cas de défaut ou d'inexécution, il peut être exigé que toutes les obligations soient immédiatement converties en Actions au Prix de Conversion ou rachetés à leur valeur nominale actuelle majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé.

Les principaux engagements sont les suivants :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3 m€ sur le Groupe (Trésorerie consolidé).
- Assurer un montant minimum total d'apport en financement de 30 m€ pour l'année 2023, ce qui avec la signature de la Tranche B du financement BEI a été réalisé.
- Ne procéder à aucune distribution de dividendes.
- Un avenant au contrat a été signé avec CSF début 2024 afin de clarifier le covenant relatif au chiffre d'affaires.

Le covenant est précisément le suivant : Assurer une croissance année après année du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels, et ce, pour la première fois en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024 sur la base du chiffre d'affaires déclaré au 31 décembre 2023.



c) Contrat signé avec la société IRIS pour l'émission de bons de souscription d'obligations remboursables en actions

Par décision du conseil d'administration de la Société réuni le 23 janvier 2025, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 19 juin 2024, aux termes de sa 18ème résolution, il a été signé avec la société IRIS une ligne de financement par voie d'émission de bons donnant droit à la souscription d'obligations remboursables en actions ordinaires de la Société.

Les principales caractéristiques des Obligations

L'Investisseur s'est engagé à souscrire pendant une période de 24 mois (soit d'ici le 23 janvier 2027) à 4.000 Obligations sur exercice des Bons en six (6) tranches ayant chacune une maturité de 30 mois à compter de sa date d'émission :

- la première de 4 m€.
- la deuxième de 2.5 m€.
- les troisième à cinquième de 1 m€ chacune.
- la sixième et dernière de 0,5 m€.

Chaque Obligation a une valeur nominale de 2.500 euros, représentant un montant total maximum de 10 millions d'euros.

Les Obligations pourront être remboursées sur demande du porteur par l'émission de nouvelles actions ordinaires à tout moment, à compter de toute date de réalisation jusqu'à et y compris la date d'échéance.

Le prix de remboursement en actions nouvelles des Obligations est égal à 95% du cours moyen pondéré par les volumes des vingt-cinq (25) jours de négociation précédant immédiatement la date de remboursement des Obligations. Par dérogation à ce qui précède, les parties pourront convenir d'un prix de remboursement des Obligations en cas de cession de bloc des actions résultant du remboursement desdites Obligations par l'Investisseur. Il est par ailleurs précisé que le prix de remboursement des Obligations ne pourra en aucun cas être inférieur (i) ni au prix minimum fixé par le conseil d'administration de la Société, à savoir le cours moyen pondéré par les volumes du jour de négociation précédant immédiatement la date de remboursement des Obligations, (ii) ni au prix minimum fixé par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 19 juin 2024, à savoir la moyenne des cours de clôture de l'action ordinaire de la Société constatés lors des vingt (20) séances de bourse précédant la date de remboursement des Obligations diminuée d'une décote de 20%, (iii) ni à la valeur nominale des actions de la Société.

L'exercice de chaque tranche par l'Investisseur est soumis à certaines conditions prévues dans le contrat d'émission conclu à son profit (absence de cas de défaut, de changement défavorable significatif ou de changement de contrôle de la Société, cotation des actions de la Société, cours de clôture des actions audessus d'un certain seuil, etc.) ains qu'à une période de carence de 30 jours de négociation entre chaque tranche, étant précisé que cette période intercalaire pourra être réduite (i) d'un commun accord entre la Société et l'Investisseur ou (ii) par la Société seule, dans l'hypothèse où la totalité des Obligations de la tranche précédente aurait été remboursée.

La Société aura le droit de suspendre et de réactiver sans pénalité les tirages des Tranches. La période d'engagement de 24 mois sera prolongée pour tenir compte des éventuelles suspensions et réactivations demandées par la Société. La Société aura la faculté de procéder à sa propre initiative au rachat des Obligations en circulation à 105% de leur valeur nominale.



En rémunération de l'Engagement, l'Emetteur doit à l'Investisseur une commission d'arrangement égale à 5% du montant de l'Engagement, soit 500 k€ qui est due au plus tard à la date du (et préalablement au) tirage de la première Tranche.

L'Investisseur a, en conséquence, souscrit les 99.403 Actions Réservées en remettant à la Société le bulletin de souscription et s'est libéré du prix de souscription de ces Actions Réservées, à savoir 499.997,09 euros, par voie de compensation avec la créance de 500 k€. L'Investisseur a accepté irrévocablement de renoncer au versement du reliquat de la commission d'arrangement, à savoir 2,91 euros.

Le classement selon les normes IFRS de cet instrument a été analysé selon le § IAS 32.16.

L'Emetteur ayant une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie en cas de survenance d'évènements futurs incertains hors du contrôle de l'Emetteur et le ratio de remboursement étant variable puisqu'il dépend de de la juste valeur des actions ont conduit l'Emetteur à conclure que les Obligations ne sont pas des instruments de capitaux propres au sens de la norme IAS 32 et doivent être considérées comme des instruments de dette. Une dette a été comptabilisée à la date de tirage de la première tranche pour un montant 4,2 m€ équivalent à la juste valeur (105%) du nominal des Obligations.

Au cours de la période comprise entre le 23 janvier et le 30 juin 2025, l'Investisseur a procédé à la conversion de 895 obligations sur les 1 600 émises lors du tirage de la première tranche.

La juste valeur de cette conversion a été obtenue en rapportant le cours de bourse de l'action à la date de conversion au nombre d'actions émises. La différence entre le montant de l'emprunt converti et la juste valeur de la conversion a été comptabilisée dans le résultat financier.

Les 895 obligations converties d'une valeur de 2 357 k€ ont conduit à une augmentation des capitaux propres de 1 995 k€ soit une charge financière de 362 k€.

Au terme du Contrat, les Parties s'engagent à réviser à la baisse, le cas échéant, la commission d'arrangement à 5% du montant des Tranches effectivement tirées. Par ailleurs, lors de la revente des actions par l'Investisseur, si le prix de cession dans le marché est supérieur au prix de la commission initiale, l'Investisseur remboursera à la Société la différence. De plus, l'Investisseur s'est engagé à céder dans les 20 Jours de négociation qui suivent le terme du contrat la totalité des actions réservées. Il en résulte pour la Société un droit à remboursement à l'émission de la première tranche. Cet instrument ne répond pas à la définition d'un emprunt basic.

Il comporte un dérivé incorporé, indexé notamment sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

Conformément aux dispositions d'IFRS 9, cet actif (DR) est par conséquent classé et évalué en juste valeur par le biais du compte de résultat à l'émission soit 281 k€. Il a été totalement repris au 30 juin 2025.

L'incidence sur les comptes de la période du contrat Iris est une charge de 338 k€ majorée de 320 k€ correspondant à des honoraires d'intermédiaire dans le cadre de la négociation.



NOTE 28 OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

a) Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du Conseil d'Administration de la Société. Les rémunérations versées ou à verser aux principaux dirigeants sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants (En milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	298	551	(253)
Salaires et traitements à verser N-1 (y compris charges sociales)	-	(211)	211
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	135	135	-
Paiements fondés sur des actions	-	121	(121)
Rémunération de l'activité des administrateurs	100	100	-
Total	533	696	(163)

A noter que le montant figurant sur la ligne « Rémunération de l'activité des administrateurs » concerne le montant maximal fixé par l'Assemblée Générale.

b) Autres opérations avec les principaux dirigeants

Un contrat de consulting conclu avec la société Mirror Health, dirigée par Oran Muduroglu, administrateur de la société, pour une durée de 2 ans avec un terme au 31 décembre 2023. Celui-ci a été prorogé sur l'année 2024, puis 2025. Le montant annuel du contrat s'élève à 138 k€. Au 30 Juin 2025, le montant dans les comptes s'élève à 69 k€.

Le Groupe n'a pas d'autres transactions avec les principaux dirigeants.

NOTE 29 DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé par la Société au cours du premier semestre 2025 tout comme au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024.



NOTE 30 ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

 a) <u>Activité Eyonis:</u> eyonis® LCS: préparation du lancement commercial aux US engagée, discussions avancées avec des industriels majeurs pour la distribution, poursuite du chemin réglementaire

En préparation du lancement commercial d'eyonis® LCS aux Etats Unis, une cartographie exhaustive de l'ensemble des institutions médicales impliquées dans le dépistage du cancer du poumon a été finalisée, permettant une segmentation précise des comptes clés selon leur typologie. Une stratégie commerciale multi-phase a été définie afin d'adresser ces différents segments de manière séquencée et régionalisée. Tous les outils d'aide à la vente et de formation de la force commerciale ont été développés.

Les négociations avec les partenaires commerciaux pour la mise sur le marché américain vont se matérialiser en parallèle de l'autorisation de mise sur le marché.

Le réseau déjà solide de leaders d'opinion en radiologie, pneumologie et oncologie thoracique de Median continue de se renforcer, grâce à de nombreuses visites de sites et à des échanges réguliers avec les sociétés savantes spécialisées. Median technologies a notamment rencontré la communauté médicale internationale du dépistage du cancer du poumon lors du congrès annuel WCLC (World Conference on Lung Cancer) organisé par l'IASLC (International Association for the Study of Lung Cancer) qui s'est tenu du 6 au 9 septembre 2025 à Barcelone. Ces rencontres ont renforcé la visibilité d'eyonis® LCS auprès de ses futurs utilisateurs et ont permis de poursuivre les discussions avec les institutions de santé dans le cadre des études médico-économiques qui seront lancées après l'obtention des autorisations de mise sur le marché aux Etats Unis puis en Europe. En complément, la sensibilisation des associations de patients s'intensifie.

Pour rappel, Median a déposé les demandes d'autorisations de mise sur le marché aux Etats Unis et en Europe pour eyonis® LCS respectivement en mai et en juin 2025. La Société a reçu les demandes d'informations complémentaires de la FDA le 12 juillet et celles de l'organisme notifié pour le marquage CE le 8 août dernier.

Les diminutions d'effectifs au sein de la FDA incitent la Société à anticiper un allongement de la période d'examen du dossier eyonis® LCS, comme cela est constaté actuellement par d'autres sociétés biopharmaceutiques et les medtechs ayant des demandes d'autorisation de mise sur le marché en cours. En conséquence, la Société estime pouvoir obtenir une décision concernant l'autorisation de mise sur le marché au début du 1er trimestre 2026.

L'examen réglementaire pour l'obtention du marquage CE d'eyonis® LCS suit son cours. Pour rappel, en Europe où la population cible pour le dépistage du cancer du poumon a été estimée à 20 millions de personnes, la Croatie, la Pologne et la République Tchèque ont déjà leurs programmes nationaux de dépistage basé sur l'imagerie scanner à faible dose (LDCT – Low Dose Computed Tomography). En Allemagne, le dépistage du cancer du poumon doit être lancé en avril 2026 et d'autres pays comme la France, ont lancé des programmes pilotes prometteurs.

b) Activité iCRO: Stratégie grands comptes validée et différentiation de l'offre de services

La stratégie iCRO de ciblage des grands groupes pharmaceutiques et des CRO mondiaux porte ses fruits. Ce succès se matérialise sur les neufs premiers mois de l'année par une augmentation du nombre d'appels d'offres reçus par Median et une croissance de 30% de leur valeur cumulée. Après avoir annoncé en mai 2024 la signature d'un accord de fournisseur privilégié avec un second laboratoire pharmaceutique membre du Top 3 mondial en oncologie, Median est en discussion avancée avec d'autressociétés du Top 10 mondial pour de nouveaux accords de fournisseur privilégié.



Sur les derniers mois, la filiale chinoise de Median Technologies a enregistré de nouvelles commandes pour un montant de 3.4 m€ auprès d'une des sociétés pharmaceutiques membre du Top 3 chinois. A ce jour, Median gère la moitié des essais cliniques en oncologie nouvellement lancés par ce laboratoire pharmaceutique. La Chine joue un rôle central dans la stratégie iCRO de la Société, en tant que moteur clé de croissance et marché stratégique pour assurer le succès à long terme. Des études récentes ont montré qu'en 2024, les essais cliniques en oncologie nouvellement initiés par des sociétés basées en Chine ont représenté 39% du total des nouveaux essais cliniques mondiaux en oncologie, surpassant les essais initiés par les sociétés pharmaceutiques américaines (32 % des essais mondiaux) et européennes (20%). Enfin, pour répondre aux attentes du marché, iCRO a lancé une nouvelle offre de services ciblant l'imagerie des essais cliniques pour les traitements radiopharmaceutiques, une tendance de plus en plus marquée de l'industrie pharmaceutique en oncologie. Cette offre iCRO très différenciante génère une traction importante, qui contribue au développement du carnet de commandes.

c) Horizon de trésorerie au-delà du quatrième trimestre 2026

Les opérations de financement de la Société finalisées en deux phases en juillet et en août derniers pourraient permettre de lever jusqu'à 111 m€, dont 40,8 m€ déjà obtenus à la date d'arrêté des comptes semestriels par le conseil d'administration, au moyen de :

- Une augmentation de capital sous forme d'ABSA d'un montant brut total de 23,9 m€ prime d'émission incluse, dont 21,8 m€ en numéraire, dont le succès a été annoncé le 1er août 2025. Auquel pourrait s'ajouter 51,7 m€ en cas d'exercice de l'intégralité des BSA émis lors de l'opération. Les BSA ont une maturité de 2,5 ans.
- Une nouvelle ligne de financement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pouvant atteindre jusqu'à 37,5 m€, dont la signature a été annoncée le 11 juillet 2025. Le tirage de la première tranche de 19 m€ de la nouvelle ligne de financement de la BEI a été réalisé le 20 octobre 2025.

A la suite de ces opérations, l'horizon de trésorerie de la Société a été étendu au quatrième trimestre 2026, et potentiellement largement au-delà en prenant en compte l'exercice de la totalité des 14.424.541 BSA souscrits lors de l'augmentation de capital, et le tirage ultérieur de tranches de la ligne de financement avec la REI

La première tranche de 4 m€ de la ligne de financement en fonds propres (total de 10 m€) souscrite auprès d'IRIS en janvier 2025 qui constituait un financement relais, a été intégralement remboursée à la date d'arrêté des comptes semestriels par le conseil d'administration. La Société précise que le tirage des tranches restantes de cette ligne de financement est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

d) Signature d'une nouvelle ligne de 37,5 m€ auprès de la Banque Européenne d'investissement (BEI), tirage d'une première tranche de 19 m€, et émission de 3.403.164 BSA

Le Groupe a signé le 11 juillet 2025 un accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'une durée de 40 mois, d'un montant de 37,5 m€ en trois tranches. La signature de ce contrat avec la BEI vise à financer le programme de recherche et développement de Median Technologies, dédié à l'innovation et au développement de dispositifs de diagnostic par IA appliquée aux images médicales.

- La tranche A pour un montant de 19,0 m€, tirable dans les 6 mois suivant la signature du contrat.
- La tranche B pour un montant de 8,5 m€ tirable dans les 30 mois suivant la signature du contrat.
- La **tranche C** pour un montant de 10,0 m€ tirable dans les 40 mois suivant la signature du contrat.



<u>Tranche A - Conditions suspensives principales</u>

Median Technologies a demandé et obtenu le tirage de la Tranche A de 19 m€ sur le 20 octobre 2025, suite à la réalisation de l'ensemble des conditions contractuelles rattachées à cette tranche. La tranche a une maturité totale de 72 mois, dont un amortissement mensuel sur une période de 36 mois après un délai de grâce de 36 mois, au taux d'intérêt annuel fixe de 5%. Le tirage a été assorti de l'émission de 3.403.164 BSA, d'une maturité de 20 ans, pour un prix d'exercice de 2,764 euros.

La Société a par ailleurs intégralement remboursé la Tranche A de l'accord de financement de 2019, qui avait été tirée en avril 2020, pour un montant de 20,7 m€ (capital et intérêts) le 17 octobre 2025.

Il est à noter que la Société s'est engagée à sécuriser entre le 1 janvier 2025 et le 30 juin 2026 un total de financements en fonds propres de 30 m€. A la date d'arrêté des comptes semestriels par le conseil d'administration, compte tenu des exercices de BSA déjà constatés, 29,5 m€ ont été encaissés.

Dans le cadre de ce nouvel emprunt, Median a signé avec la BEI l'Amendment letter n°1 le 6 octobre 2025. Cet avenant stipule, entre autres, que la BEI pourrait autoriser un remboursement en numéraire à échéance des obligations détenues par Celestial sous condition de financement en fonds propres supplémentaires de Median.

Par ailleurs, un contrat de "First Demand Guarantee" a été signé entre Median et la BEI. Ce contrat stipule que Median Technologies, Inc. (US) fournit une garantie irrévocable à première demande à la BEI, pouvant aller jusqu'à 50 millions d'euros, en lien avec le prêt de 37,5 millions d'euros accordé à Median Technologies S.A.

La libération des tranches B et C reste est à la discrétion de Median Technologies, sous réserve de certaines conditions :

<u>Tranche B - Conditions Suspensives principales</u>

Le tirage de la Tranche B est soumis au tirage préalable de la Tranche A, et à plusieurs conditions suspensives usuelles de financement complémentaire en fonds propres, d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché de Eyonis dans le dépistage du cancer du poumon, de performance commerciale des deux activités iCRO et Eyonis, de profitabilité de iCRO, ainsi qu'au remboursement intégral de la Tranche B du contrat de financement de 2019 qui avait été tirée en janvier 2024.

Tranche C - Conditions Suspensives principales

Le tirage de la Tranche C est soumis au tirage préalable des Tranches A et B, et à plusieurs conditions suspensives usuelles de financement complémentaire en fonds propres, de performance commerciale des deux activités iCRO et Eyonis, de profitabilité de iCRO.

Le tirage de chacune des tranches sera accompagné de l'émission au profit de la BEI de BSA, dont le nombre et le prix d'exercice est indexé au cours de bourse de la date de leur émission.

Enfin, la ligne de financement est soumise aux conditions contractuelles usuelles :

- Le financement BEI ne doit pas dépasser 50 % du coût total de l'investissement global.
- Maintien d'un niveau minimal d'actifs liquides consolidés.
- Interdiction de céder des actifs, de contracter de nouvelles dettes ou de distribuer des dividendes sans l'accord préalable de la BEI.
- Possibilité de remboursement anticipé, sous réserve du paiement de frais dégressifs selon la date de remboursement
- Commission contractuelle due en cas de non tirage des tranches disponibles.



e) Augmentation de capital de 23,9 m€ auprès d'investisseurs institutionnels et de particuliers au prix de souscription de 1,66 euros par ABSA

Principales modalités de l'Offre

L'Offre réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et avec un délai de priorité, à titre irréductible et réductible, de 5 jours de bourse consécutive, s'est élevée à un montant brut total de 23,9 m€, prime d'émission incluse.

En application du Règlement (UE) 2017/1129, l'Offre a été adressée aux investisseurs, particuliers ou non, souscrivant pour un montant d'au moins 100 k€ par investisseur.

Au total, l'Offre se traduit par l'émission de 14.424.541 actions ordinaires nouvelles de la Société (les « Actions Nouvelles ») à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions (les « BSA » et, avec les Actions Nouvelles auxquelles ils sont attachés, les « ABSA ») à un prix par ABSA de 1,66 euros prime d'émission incluse, soit environ 72,3% du capital existant de la Société sur une base non diluée.

Ce prix fait apparaître une décote faciale de 17,9% par rapport à la moyenne des prix moyens pondérés par les volumes de l'action (VWAP) de la Société constatés lors des vingt séances de bourse précédant la date du 18 juillet 2025 inclus.

L'Offre a été ventilée de la manière suivante :

- À titre irréductible et réductible dans le cadre du délai de priorité aux actionnaires existants, 9.201.890 ABSA nouvelles, soit 64% de l'augmentation de capital,
- Dans le cadre de l'offre au public en France : 241.224 ABSA nouvelles, soit 2% de l'augmentation de capital, et
- Dans le cadre du placement global destiné aux investisseurs qualifiés (le « Placement Global ») comprenant lui-même (a) un placement privé auprès d'un nombre limité d'accredited investors (tels que définis dans la règle 501(a) du Securities Act de 1933 (le « Securities Act »)) et /ou de qualified institutional buyers (tels que définis dans la règle 144A du Securities Act); et (b) une offre internationale à l'extérieur des États-Unis d'Amérique dans le cadre d'opérations extraterritoriales (« offshore transactions ») conformément à la regulation S du Securities Act (« Regulation S ») (A) au sein de l'Union Européenne (en ce compris en France), au profit d'investisseurs qualifiés visés à l'article 2(e) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, et (B) hors de l'Union Européenne (à l'exclusion de l'Afrique du Sud, du Japon, de l'Australie et du Canada) conformément aux règles applicables dans chacun des pays concernés : 4.981.427 ABSA nouvelles soit 35% de l'augmentation de capital.

Le règlement-livraison des ABSA et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris est intervenu le 5 août 2025. Les Actions Nouvelles sont de même catégorie et fongibles avec les actions ordinaires existantes, bénéficient de tous les droits attachés aux actions existantes et sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le même code ISIN : FR0011049824 - ALMDT.



Caractéristiques des BSA

Deux BSA attachés aux actions nouvelles donnent droit à la souscription de trois actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix d'exercice total de 7,17 euros, soit un prix d'exercice de 2,39 euros par action ordinaire nouvelle, la valeur théorique de chaque BSA étant égale à 0,90 euro par action ordinaire nouvelle selon le modèle Black & Scholes, dans l'hypothèse d'une volatilité de 76%.

Les BSA ont été immédiatement détachés des Actions Nouvelles dès leur émission et sont admis aux négociations sur Euronext Growth sous le code ISIN FR0014011D04 (MDTBS).

L'exercice de la totalité des 14.424.541 BSA souscrits dans le cadre de l'Offre pourrait permettre de lever un montant supplémentaire de fonds propres de 51,7 m€. La date d'expiration des BSA est de 30 mois après la date d'émission soit le 5 février 2028. A la date d'arrêté des comptes semestriels par le conseil d'administration, 1.047.476 BSA ont été exercés pour un montant de 3,7 m€.

Le montant supplémentaire généré de l'opération va être utilisé :

- A hauteur d'environ un tiers, au lancement commercial aux Etats-Unis du logiciel dispositif médical basé sur l'Intelligence Artificielle eyonis® LCS (Lung Cancer Screening),
- A hauteur d'environ un tiers, à la poursuite du programme de développement de nouvelles indications de la gamme de logiciels dispositifs médicaux basés sur l'Intelligence Artificielle eyonis®, et en particulier le développement technologique et clinique des logiciels dispositifs médicaux eyonis® IPN pour le diagnostic de nodules pulmonaires découverts fortuitement et eyonis® HCC pour le diagnostic précoce du cancer primaire du foie (hépatocarcinome), et
- A hauteur d'environ un tiers, au financement des besoins généraux de la Société et à assurer sa trésorerie jusqu'au quatrième trimestre 2026.



MEDIAN TECHNOLOGIES - DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

PERIODE DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2025

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leurs incidences sur les comptes, des principales transactions entre parties liées.

Fait à Valbonne, le 22 octobre 2025

Président du Conseil d'administration

Median Technologies

Oran MUDUROGLU